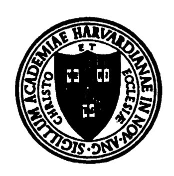
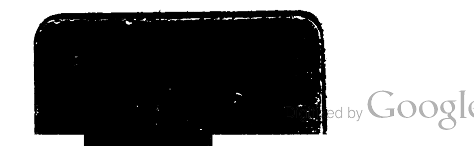

WIDENER LIBRARY
HX G7QU 0


HARVARDIANAE IN NOV·ANG·SIGILLUM ACADEMIAE
CHRISTO ET ECCLESIAE



217

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE METZ.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1824.

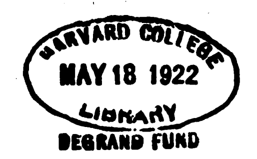
V^e^. ANNÉE

M.DCCC.XXIII – M.DCCC.XXIV.

METZ,

LAMORT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Juin 1824.


HARVARD COLLEGE
MAY 18 1922
LIBRARY
DEGRAND FUND

SOCIÉTÉ
DES
LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE METZ.

DISCOURS
DE M. PONCELET, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

IL est chez tous les peuples des époques marquées par les progrès des sciences et des arts; une noble et généreuse émulation s'établit entre les talens de différens genres; les récompenses nationales, la considération personnelle, les honneurs deviennent le partage de l'artisan qui exécute, du savant qui médite et de l'homme de génie qui crée : à ces mêmes époques, le commerce s'étend et s'agrandit par des combinaisons profondes qui font écouler, par mille canaux,

les produits de l'agriculteur et du manufacturier ; le négociant, livré à ces grandes opérations qui enrichissent les gouvernemens et les peuples, devient à son tour un homme recommandable aux yeux de ses concitoyens et de l'autorité ; sa réputation de probité et de savoir s'étend au dehors, et devenu opulent, il ne rougit pas de continuer l'exercice d'une profession à laquelle il doit tant d'avantages, bien loin de chercher à acquérir de vains titres à une oisive indolence ! A ces époques encore, le guerrier abandonne le glaive pour la charrue, et le tumulte des camps pour les entreprises paisibles des arts ; les familles patriciennes elles-mêmes, oubliant et méprisant de puériles considérations, de stériles préjugés, ne dédaignent pas de suivre cette heureuse impulsion du siècle ; ces familles ennoblies par d'anciens souvenirs, par de véritables services rendus à la patrie et au prince, cultivent avec succès les sciences utiles, créent des manufactures, s'associent enfin à tous les travaux de l'esprit, à toutes les découvertes des arts, qui peuvent augmenter le bonheur et la prospérité des individus, agrandir les ressources et la gloire de l'état.

A ce tableau si intéressant et si vrai des époques les plus remarquables de l'histoire des peuples et des gouvernemens, vous avez pressenti, Messieurs, que je voulais vous entretenir de notre

gloire personnelle, de la prospérité de cette belle France que nous aimons et dont nous sommes fiers à de si justes titres, enfin des succès nouveaux et brillans qu'ont obtenus son industrie et ses arts sous la protection d'un monarque vertueux et éclairé.

Metz n'est point restée étrangère à cet utile essor de la pensée et du génie des arts, à cette lutte généreuse des talens de tous les genres; vous en avez acquis la preuve, MESSIEURS, par l'exposition modeste, mais pourtant recommandable, de nos produits divers, faite l'année dernière sous vos yeux et sous vos auspices; vous avez vu les citoyens et l'étranger s'empresser de venir admirer les progrès récens de notre industrie, et applaudir aux efforts de nos artistes et de nos manufacturiers; concours d'estime qui n'a fait qu'exciter davantage leur zèle et leur ardeur! La Société académique de Metz s'est trouvée heureuse de pouvoir participer à ce noble concert d'éloges, et de servir d'interprète à la voix éclairée des magistrats et du public de ce département; elle a acquitté une portion essentielle de sa dette envers la patrie, elle a suivi l'esprit de son institution et de son mandat. Oui, MESSIEURS, j'oserai le dire, tant qu'elle dirigera ses efforts vers l'utilité générale, tant qu'elle portera ses soins à éclairer, à encourager les arts

et l'industrie, nos magistrats, nos concitoyens sauront apprécier son zèle, et applaudir à ses modestes travaux.

Persuadé, en mon particulier, que cette heureuse disposition des esprits, que cet entraînement vers le perfectionnement des sciences et des arts utiles, est, pour notre pays, le gage assuré d'un avenir de prospérité et de gloire, qu'il faut se hâter de faire éclore; bien convaincu d'ailleurs que l'intérêt le plus vif se rattache à tout ce qui peut éclairer l'état actuel de ces sciences et de ces arts, je tenterai de jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'ils furent aux diverses époques remarquables de notre histoire; je chercherai à remplir, par là, une portion de la tâche qui m'est imposée par nos usages et nos réglemens: heureux si mon amour pour le bien public peut suppléer à ce qui me manque du côté des lumières et du talent!

Si nous remontons jusqu'à l'époque de l'occupation des Gaules par les Romains, pour y découvrir quelques traces de nos arts et de notre industrie, si nous interrogeons les monumens qui attestent le séjour qu'ils ont fait dans nos contrées, nous trouverons que Metz dut être dès-lors une des villes les plus florissantes parmi celles qui composèrent les colonies de ce grand peuple. En effet, l'ancienne capitale des Médio-

matriciens renfermait naguère et recèle encore des vestiges précieux, des restes imposans qui ne peuvent avoir appartenu à une ville privée de commerce et d'industrie: on ne saurait fouiller la terre sans y rencontrer, de toutes parts, les débris entassés, monumens de sa splendeur et de sa décadence: les vases, les médailles, les statues, les colonnes, les corniches d'édifices d'une grandeur colossale, jadis debout, gisent pêle-mêle parmi les pierres sépulcrales et les urnes cinéraires. On admirait, il n'y a pas deux siècles encore, les ruines majestueuses d'une Naumachie, d'un Cirque et d'un Amphithéâtre, de Thermes ou de bains publics; nous conservons aujourd'hui même les restes magnifiques de l'Aqueduc construit par *Drusus*, qui des hauteurs de Gorze, amenait par-dessus la vallée de la Moselle, les eaux dans la Naumachie, dans les fontaines et les bains publics.

Quelques inscriptions de tombeaux, des fresques, des mozaïques et divers morceaux d'architecture et de sculpture, nous ont conservé des renseignemens précieux, quoiqu'imparfaits, sur l'état des arts d'utilité et de goût chez nos ancêtres. Je ne répéterai pas ce que divers auteurs ont dit sur les colonies romaines dans les Gaules; je me contenterai de rappeler qu'il existait dans notre ville des fabriques de drap pour les trou-

pes, de tissus en poil de chèvres, d'étoffes assez grossières appelées *Cilicia*; des préparateurs de blanc de craie, des potiers de terre, des sculpteurs assez adroits, à en juger par ce qu'il nous reste de leurs œuvres, etc. J'ajouterai que la navigation de la Moselle a dû être active, puisque diverses inscriptions font mention de receveurs des droits sur les nautonniers; que les communications par terre ne l'étaient pas moins, puisque l'on a découvert les traces de sept routes romaines partant toutes de Metz. Enfin je rappellerai que *Domitius Néron* fit la tentative de réunir par un canal, la Saône et la Moselle, qui prennent toutes deux leurs sources dans les Vosges.

Les sacs de Metz par *Chrocus*, en 262, et par *Attila*, en 451, détruisirent de fond en comble les monumens de la splendeur romaine; la ville qui s'étendait fort au loin dans le lieu appelé aujourd'hui le *Sablon*, ne fut plus qu'un vaste monceau de cendres et de ruines; les arts périrent avec les habitans, et de longs siècles de barbarie succédèrent à la civilisation et aux lumières. Ce n'est que vers la fin du 8e. siècle, sous *Charlemagne*, que les sciences et les lettres commencèrent à jeter quelque faible lueur au milieu de cette nuit profonde: ce grand prince, aidé par nos évêques *Chrodegand* et *Angel-*

rame, fonda à Metz et à Soissons, des écoles de chant Grégorien, qui servirent de modèles et acquirent une grande célébrité dans les Gaules; des chantres venus de Rome, enseignèrent à toucher de l'orgue, et répandirent le goût de la musique; des maîtres de grammaire et d'arithmétique furent établis dans les abbayes de Metz et de Gorze; *Paul diacre* écrivit l'histoire de nos évêques. La mort de *Charlemagne* vint obscurcir cette aurore de bonheur; nos écoles se soutinrent néanmoins plusieurs siècles encore, et l'on y accourait de toutes parts pour entendre les *Wallon*, les *Gauthier de Mès*, les *Sigebert de Gemblours*. Metz eut alors ses romanciers et ses poëtes: les romans intitulés la *Mappemonde* et les *Sept-Sages* datent du 12e. siècle, et, ce qu'il y a de remarquable, tandis que le dernier inspira plus tard *Bocace* dans la nouvelle de *l'heureux palfrenier*, l'autre fut le premier ouvrage écrit en langue romane du nord ou en français vulgaire.

Quelques monumens publics que les siècles ont respectés, quelques institutions particulières dont le souvenir nous est transmis par l'histoire, nous donnent une idée, imparfaite il est vrai, de l'état où se trouvaient le commerce et les arts à l'époque que nous venons de signaler. Telle est cette basilique majestueuse, qui de nos jours encore,

est l'un des plus élégans comme des plus hardis morceaux de l'architecture gothique, et qui, fondée au commencement du 11e. siècle par l'évêque Thierry, n'a été élevée d'abord que jusqu'à la naissance des voûtes, et ne fut conduite à sa fin que dans les 14e. et 15e. siècles.

Telles furent aussi ces foires franches et ces courses de chevaux que *Hérimann*, vers la fin du 11e. siècle, institua dans l'abbaye de St.-Clément, et où des prix furent décernés publiquement aux vainqueurs de ces nouveaux jeux olympiques. Tel fut enfin ce monument de la piété et de la bienfaisance de nos pères, cet hôpital St.-Nicolas, qui a traversé, sans altération, les longs siècles de subversion qui nous séparent d'eux, comme pour attester aux hommes qu'il n'y a, sur la terre, de vraiment durables que les bienfaits et la vertu. De pareils monumens, de pareilles institutions étaient dignes des peuples le plus éclairés, et durent avoir pour résultats, d'attirer une foule d'étrangers dans la ville de Metz, d'y améliorer les mœurs, d'y répandre l'instruction, les lumières, et d'y préparer cette heureuse révolution qui fit sa prospérité comme sa gloire dans les siècles suivans.

En effet jusqu'à l'époque du 14e. siècle, Metz n'avait guère usé des franchises et des priviléges qu'elle avait obtenus de la politique des empereurs

Othon II et Othon III, priviléges qui la mirent au rang des quatre villes libres anséatiques de l'Allemagne; ses efforts avaient été entièrement dirigés contre les prétentions de ses comtes et de ses évêques, et elle ne conserva ses droits et ses libertés qu'en leur livrant une guerre continuelle. Les fondemens de la république messine, ne furent parfaitement assurés que vers l'an 1300; elle publia alors, sur l'ordre civil et judiciaire, divers *atours* ou édits qui établirent entre toutes les classes de citoyens, une exacte répartition de la justice, des impôts et des charges publiques; elle en publia d'autres sur les joûtes, les tournois, etc., non moins remarquables par leur sagesse, pour une époque où l'Allemagne et l'Italie étaient déchirées par l'anarchie et les dissensions religieuses. L'industrie, le commerce furent protégés et encouragés par des réglemens sévères: on fixa l'étalonnage des mesures et des poids, on institua des peseurs publics, et, pour plus de précision, les poids furent exécutés en cuivre; on publia des ordonnances sur les nivellemens, les pentes et la largeur des rues, sur l'entretien des pavés de la ville et des fauxbourgs, alors même que la capitale de la France et presque toutes les villes de l'Europe, en étaient privées (*); enfin

(*) Cordoue est la première ville qu'on cite pour l'établis-

on accorda des sauve-gardes particulières pour faciliter l'introduction des laines à Metz, ce qui prouve que la fabrication des draperies y était dès-lors en grande activité. Quelques années plus tard, en 1382, les magistrats publièrent un atour général et quantité d'atours particuliers, sur les arts et métiers qui s'exerçaient alors à Metz: ces atours sont des monumens précieux pour cette partie de l'histoire de notre pays. La plupart des fabrications y furent classées, une ligne de démarcation exacte et naturelle fut établie entr'elles, et quoique l'atour qui parut à cette époque sur les *fèvres*, semble confondre en un même corps de métier les serruriers, les maréchaux, les taillandiers et les cloutiers, ainsi que plusieurs autres ouvriers travaillant les métaux, il n'en résulte pas moins du texte même de cet atour et de beaucoup d'autres, que ces différentes fabrications étaient distinctes par le fait et s'exerçaient séparément.

Si c'est une vérité bien reconnue, de nos jours, que les travaux du corps, comme ceux de l'esprit, se subdivisent d'autant plus qu'ils se perfectionnent et s'agrandissent davantage; et si, d'un autre côté, l'exacte division des arts mécaniques chez un peuple, prouve, à son tour, un

---

sement des pavés; il eut lieu vers le milieu du 9e. siècle, sous le califat d'Abdérame II.

certain degré de perfection et d'avancement dans ces mêmes arts et dans la route de la civilisation, ne serons-nous pas obligés de reconnaître, MESSIEURS, et de convenir que, dès le 14e. siècle, nos ancêtres étaient déjà très-avancés sous ce rapport, et laissaient derrière eux la plupart des peuples de l'Europe?

D'ailleurs, indépendamment de ce que l'on pratiquait déjà, depuis un temps immémorial, l'art d'exploiter et de forger le fer dans nos environs, notamment à Moyeuvre, nous voyons encore par les réglemens précités, que l'art d'apprêter *les laines*, de *tondre* et de fouler les draps, l'art de tanner et de corroyer les cuirs, formaient déjà une branche importante et très-étendue de l'industrie d'alors; que la serrurerie, l'art de fabriquer les faulx, la clouterie, l'art du fourbisseur, de l'armurier, du potier d'étain, et une quantité d'autres arts ou métiers qu'il serait trop long de citer, et dont les noms nous sont inconnus pour la plupart, avaient dû prendre un développement non moins considérable. On peut s'en former une idée exacte pour quelques-uns d'entre eux, d'après les dénominations qu'ont encore conservées de nos jours plusieurs rues très-anciennes; l'usage étant autrefois de réunir dans un même quartier, les ouvriers qui s'exerçaient à un même art.

D'autres réglemens publiés à ces époques, tendent à protéger le commerce intérieur et d'exportation, contre celui des machands forains; de fortes taxes furent imposées sur les produits des fabriques étrangères, et bien que, d'une part, on ait encouragé l'importation des diverses céréales, on accorda, d'une autre, des primes et des franchises pour l'exportation des vins, principale richesse de notre sol à cette époque, comme de nos jours. Si quelques-uns de ces réglemens ne semblent pas avoir été établis d'après les principes d'une saine économie politique, ils prouvent du moins que l'industrie pouvait se suffire à elle-même dans la ville de Metz, et que l'on attachait la plus grande importance à l'y entretenir dans un certain état de prospérité.

Enfin ce qui pourra sur-tout donner une idée très-avantageuse de l'état de l'industrie et du commerce dans notre ville, à l'époque des 13e. et 14e. siècles, dont nous parlons; c'est que chaque corps d'artisans avait alors un chef particulier, et qu'il existait un *grand maître des métiers* dont l'autorité porta souvent ombrage aux magistrats, puisqu'ils furent obligés de le supprimer par la suite; c'est que Metz faisait battre à son coin de la monnaie d'or, d'argent et de cuivre, possédait trois *lombards* ou maisons de prêt, qui s'y établirent malgré l'opposition

des magistrats, par la force des circonstances et l'activité du commerce; c'est qu'enfin elle eut jusqu'à soixante changeurs, et que toutes les monnaies des puissances de l'Europe y avaient cours. L'opulence y était telle en effet, que, malgré les malheurs des temps, de simples particuliers y étaient devenus les créanciers des princes pour des sommes considérables, et avaient acquis des fiefs sur les terres étrangères. Enflés d'orgueil et d'ambition, dit l'auteur érudit du *Précis sur l'histoire de Metz*, auquel nous avons beaucoup emprunté, enflés d'orgueil, ils refusèrent les services des feudataires envers leurs seigneurs suzerains, ils excitèrent la jalousie et le mécontentement des princes par la tendance de la république, à augmenter le nombre des terres franches et des personnes libres.

Ainsi entourée d'ennemis nombreux et redoutables, obligée souvent de suppléer la force par l'adresse et les talens, la république messine dut être l'une des premières à s'emparer de la découverte du moine allemand *Bertold Schwartz*, et à l'appliquer à l'art de la guerre : en 1324, lors du siége que la ville eut à soutenir contre une coalition formidable de princes et de souverains, parmi lesquels on comptait un duc de Lorraine et un roi de Bohëme, le *Comité des sept de la guerre*, outre plusieurs autres dis-

positifs très-sages, fit garnir les dix-sept portes, les remparts et les soixante-huit tours qui les flanquaient, d'artillerie de toute espèce, entre autres, de *couleuvrines* et de *serpentines*; c'était donc plusieurs années avant l'époque où leur usage s'en introduisit dans le reste de l'Europe (*); avec ces moyens puissans, les messins repoussèrent victorieusement les ennemis de la patrie. Un siècle après, l'artillerie de la ville était devenue tellement nombreuse et formidable, elle avait acquis une telle célébrité, que les princes et les souverains étrangers se faisaient un plaisir autant qu'un devoir, de venir la visiter dans ses moindres détails. Enfin nous voyons encore, dans l'année 1515, la république mettre en campagne huit pièces d'*artillerie volante*, expression, comme l'observe M. *de Viville* (**), qui semblerait prouver que les messins se servirent d'une artillerie légère plusieurs siècles avant les autres peuples de l'Europe.

Pour ne point interrompre la filiation des idées, je ne vous ai point parlé, MESSIEURS, de quelques autres arts intéressans que nos ancêtres ont exercés avec plus ou moins de succès et de talens : telle est, par exemple, l'architecture, cet

---

(*) Dictionnaire du département de la Moselle, tome 1er., page 97.

(**) Même ouvrage, page 194.

art à la fois si utile, si propre à exciter notre enthousiasme et notre admiration! Pour vous faire connaître l'état où il se trouvait au temps de la république messine, je dois vous rappeler que le 11e. siècle avait laissé imparfaite cette vaste cathédrale fondée par l'évêque *Thierry*, et que les 14e., 15e. et 16e. siècles en virent achever les voûtes, le chœur et la nef. L'histoire trop souvent ingrate, nous a transmis le nom d'un certain *Perrat*, architecte messin, qui, au 14e. siècle, fut chargé d'en construire quelques parties, et notamment les tours; elle nous apprend encore que c'est à cet habile artiste que l'on doit les belles cathédrales de Toul et de Verdun, ainsi que l'église des Carmes de Metz, dont quelques restes furent jugés assez précieux sous le rapport de l'art, pour être enlevés à notre ville et déposés dans les musées de la capitale.

Afin de compléter cette courte notice, n'oublions pas de dire que ce fut *Henry Renconeaux* qui, en 1477, fit poser la flèche élancée qui couronne le clocher de *mute* de notre cathédrale, et que le commencement du 16e. siècle vit mettre seulement la dernière main à ce magnifique ouvrage. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire sentir combien de tels monumens déposent en faveur du talent et des connaissances de nos ancêtres dans l'art de bâtir; mais je dois

vous rappeler un fait qui honore le caractère de l'époque; c'est que *Perrat* fut enterré dans le temple même qu'il venait d'édifier, sous l'un des autels de la sacristie, où on lit encore de nos jours, la modeste épitaphe qui consacre ses titres au respect et à la reconnaissance de ses concitoyens.

Je vous citerai encore ces ponts, immenses par leur longueur, jetés sur l'un des bras de la Moselle, dès le 13e. siècle, par l'administration de l'antique hôpital St.-Nicolas, moyennant de singuliers droits de péage, qui ne cessèrent que vers l'époque de 1792. Enfin, comme exemple des connaissances mécaniques que possédaient nos ancêtres, je vous rappelerai que les moulins à *rodet* ou à *cuveau* qu'on voit encore de nos jours aux établissemens de la ville, sur la place de la Préfecture, et qu'on suppose souvent avoir été copiés sur ceux du Basacle à Toulouse, furent inventés et construits, en 1512, par *maître François*, curé de Mey, habile médecin et géomètre, que les princes recherchaient pour la plantation de leurs jardins et la construction de leurs usines (*).

Je craindrais, MESSIEURS, d'abuser de votre

(*) Voyez le Dictionnaire du département de la Moselle, tome II, page 273.

complaisance en alongeant davantage ces citations particulières; je me bornerai à ajouter que la ville de Metz renouvela, en 1412, tous ses atours sur les arts et métiers, et qu'il en est plusieurs qui prouvent que déjà l'on y exerçait avec une certaine extension, les arts du peintre, du doreur et du sculpteur; que l'imprimerie y fut pratiquée dès l'année 1498, par *Jean Magdelaine*, et que l'art du peintre verrier le fut dès 1520, par *Valentin Bouch*, l'auteur des superbes vitraux du chœur de la cathédrale, qu'il suffit de citer pour en faire l'éloge.

Si maintenant nous reportons nos regards en arrière pour examiner quel fut, à dater du 13e. siècle et durant toute la république messine, l'état du commerce extérieur de la ville, nous trouverons qu'il dut être aussi actif que le comportaient les circonstances et les guerres continuelles qu'elle eut à soutenir contre les seigneurs et les princes voisins: en effet, dans les courtes trèves qui survinrent à ces époques désastreuses, nous voyons nos marchands faire un commerce d'échange continuel avec l'Allemagne et les Pays-Bas, et fréquenter les différentes foires étrangères, principalement celles de Francfort et d'Anvers, qui, dès le 15e. siècle, avaient déjà acquis de la célébrité dans le nord de l'Europe; nous voyons nos magistrats sans cesse occupés

du soin de réprimer, par la force des armes, le brigandage des seigneurs qui pillaient les marchands et les voyageurs sur les routes ou *hauts-chemins*, arrêtaient les bateaux sur la Moselle, et y imposaient des droits onéreux, quoique la rivière fût réputée franche alors; enfin nous les voyons renouveler fréquemment des traités d'alliance et de commerce avec les princes souverains et les villes libres anséatiques.

Vous trouverez sans doute avec moi, Messieurs, que ces circonstances sont des preuves positives, irrécusables en faveur de l'étendue du commerce de nos ancêtres. Mais si l'active industrie des messins sut maintenir, pendant de longs siècles, une heureuse opulence dans la cité, elle ne put faire prospérer également bien l'agriculture dans nos campagnes, continuellement soumises aux fléaux des guerres désastreuses et barbares d'alors: tout se bornait presque à cultiver, dans un petit rayon, nos excellens potagers, nos vergers couverts, comme aujourd'hui, d'arbres à fruits délicieux, enfin nos côtes couronnées de vignes produisant avec abondance des vins recommandables sous plus d'un rapport. Ce ne fut que plus tard, sous nos rois, que le laboureur arraché à la glèbe et aux vexations de toute espèce, put jouir de quelque tranquillité domestique, et défricher ses terres couvertes de ronces, ou dessécher ses marais pestilentiels.

Quant à la culture des sciences et des lettres dans la ville de Metz, durant le même intervalle, on ne saurait affirmer qu'elle fût véritablement florissante, quoique l'histoire nous ait transmis les noms de quelques hommes recommandables. Nous n'oserions d'ailleurs citer avec éloge les chroniques, les ballades et les chansons du 15[e]. siècle, ni aucun des mystères ou drames religieux qui se jouèrent à Metz dès 1412, bien que cette ville fut peut-être l'une des premières à posséder de tels spectacles (*). C'était alors la passion des joûtes, des tournois et des bateleurs de toute espèce; de pareils divertissemens joints à l'urbanité constante des messins, aux franchises, à la liberté et à la tranquillité dont jouissait leur cité, lorsque la plupart des villes environnantes étaient exposées à la dévastation et au pillage, durent y attirer une foule considérable d'étrangers et de personnes remarquables, qui vinrent augmenter la prospérité de l'état et l'opulence des particuliers. Bientôt aussi tant d'avantages amenèrent le débordement du luxe et la dépravation des mœurs, le relâchement de toute discipline et finalement les schismes qui en sont la

---

(*) Ce qui prouve que Metz n'était point étrangère à la renaissance des lettres, c'est qu'en 1501, on y joua publiquement une comédie de *Terence* (*Précis sur l'histoire de Metz*, p. 186).

suite nécessaire : tous ces maux parvinrent à leur comble au commencement du 16e. siècle, et motivèrent peut-être les reproches amers du célèbre *Corneille Agrippa*, l'un des syndics et des orateurs de la ville. La peste et la famine qui désolaient alors le pays, contribuèrent à faire fuir les étrangers, et moissonnèrent une multitude prodigieuse d'habitans. Enfin la perte des libertés et des franchises de Metz, sous Henri II, le siége qu'elle eut à soutenir contre Charles-Quint, la démolition de ses immenses et populeux faubourgs, achevèrent la ruine de son commerce et anéantirent ses anciennes relations avec la Belgique et l'Allemagne, qui lui furent désormais totalement étrangères ; Metz, en un mot, cessa d'être une ville libre et industrielle, pour descendre au simple rang d'une cité forte et guerrière.

Il n'entre pas dans mon sujet d'examiner quelles furent, par la suite, les autres causes qui contribuèrent à entretenir cet état déplorable des choses, et qui firent qu'en moins d'un siècle et demi, la ville vit se réduire, de 60 à 20 mille, le nombre de ses habitans, et s'expatrier les familles les plus riches et les plus industrieuses, les hommes les plus recommandables par leur savoir et leurs talens, pour hâter les progrès de nos voisins dans la carrière des sciences et

de l'industrie (*). Jetons plutôt un coup d'œil rapide sur l'état de notre littérature et de nos beaux-arts aux 16e. et 17e. siècles, et prouvons que nos écrivains, nos artistes d'alors n'étaient point indignes du règne glorieux de Louis-le-Grand.

Quel citoyen, amant de sa patrie, ne connaît, en effet, au moins de réputation, les *Boissard*, les *Cantiuncula*, les *Pierre Joly*, les *Ancillon*, les *Paul Fery*, les *Jacob Leduchat*, et tant d'autres qui illustrèrent notre ville par leurs écrits? Metz n'a-t-elle pas eu, dans la médecine, un *Anuce-Foës* qui le premier, traduisit *Hippocrate*; un *Naudé* qui fut membre de l'Académie des sciences de Berlin; un *Chassel*, un *Sébastien Leclerc* et un *Naucret*, dont les sculptures, les gravures et les tableaux ornèrent les palais des rois, et font encore les délices des amateurs? Enfin n'avons-nous pas eu un maréchal *de Fabert*, auquel l'histoire contemporaine accorde l'honneur d'avoir le premier, sous Louis XIII, perfectionné les parallèles et mis en usage les cavaliers de tranchées?

Cet élan ne fut point suspendu dans le siècle

(*) Berlin seul compta 3600 messins de la religion protestante, dont plusieurs, illustres par leur naissance et par leurs talens, y occupèrent des emplois importans, et firent partie de l'Académie royale des sciences.

suivant : nous compterons toujours avec orgueil parmi nos concitoyens, des littérateurs tels que les *Montcombre* et les *Charles de Villers;* des naturalistes, des médecins et des chirurgiens tels que les *Buchoz* et les *Louis;* un physicien tel que *Pilastre de Roziers;* des ingénieurs militaires tels qu'un *Goullet de Rugy* auquel on doit le ventilateur et la souris des mineurs, un *Liédot* qui, après avoir dirigé avec succès les immenses travaux d'Alexandrie et de Turin, mourut glorieusement dans les plaines désertes de la Russie (*) : Metz se rappelle avec un intérêt non moindre, d'avoir donné le jour à un *Tschudy* qui cultiva à la fois l'agriculture et les muses; à un *Persuis* qui dirigea l'Académie royale de musique et le Conservatoire, après s'être immortalisé par des compositions savantes et agréables; à un *Pierre Vezus*, mécanicien, qui fut l'inventeur d'une filière, d'un moulin à bluter la poudre, d'une navette volante, etc.; à tant d'autres enfin dont nous aurons bientôt occasion de rappeler les travaux et les services.

La liste des citoyens qui honorèrent notre ville par leur courage et leurs talens militaires, serait peut-être plus longue encore, mais elle nous éloignerait trop de l'objet spécial de ce discours.

(*) Il était alors colonel, chef de l'état-major général du Génie de la grande armée.

C'est à l'époque du 18e. siècle, si fécond en hommes recommandables, qu'il faut rapporter également ces travaux immenses qui changèrent totalement la face de Metz, en firent à la fois un des premiers boulevards de la France, une des cités les plus remarquables par le nombre, la beauté, la grandeur des édifices et des établissemens publics. On vit alors, en moins de cinquante années, s'élever comme par enchantement, ses remparts, ses casernes, ses hôtels, ses palais, ses temples, ses séminaires et ses colléges; sa salle de spectacles, ses quais, ses ponts et son port, malheureusement ruiné de nos jours; ses bâtimens pour la douane, ses places et ses fontaines publiques. Le caractère de l'architecture y acquit plus de noblesse, plus de dignité, sans être somptueux, sans cesser d'être grave, simple et tel qu'il convient à une place de guerre. On peut citer comme des modèles en ce genre, les bâtimens qui décorent la place d'armes et celle des spectacles, la caserne de cavalerie de Chambière construite aux frais de la ville, celle de Coislin qu'on doit à la religieuse humanité d'un prélat que Metz s'honore d'avoir possédé dans son sein, ce vaste hôpital militaire élevé par le souverain dans le faubourg qu'il venait de fortifier et de construire, enfin ce palais, imposant par sa masse,

édifié beaucoup plus tard, et qui, d'abord destiné à l'habitation de l'autorité militaire, fut depuis converti en un temple de la justice.

Metz avait alors pour gouverneur M. le maréchal duc de *Belle-Isle* qui, se plaisant à encourager les arts et les sciences utiles, employa constamment le crédit que lui donnaient à la cour, ses talens comme administrateur et ses services comme homme de guerre, à provoquer la plupart des changemens et des institutions qui signalèrent cette époque. Peut-être doit-on lui reprocher, ainsi qu'aux magistrats d'alors, de n'avoir pas assez imité le bel exemple du roi *Stanislas* qui, appelé également à gouverner, à régénérer la Lorraine, et dédaignant d'aller chercher au loin, et à grands frais, des architectes, des sculpteurs et divers autres artistes, eut assez de confiance dans les talens jusqu'alors inaperçus que recélait la patrie, pour les appeler à lui, les forcer en quelque sorte à se développer, à enfanter les chefs-d'œuvre qui ornent encore de nos jours la capitale de ce vertueux monarque.

Quoi qu'il en soit, vivement frappé de l'état d'inertie où se trouvaient les arts et l'industrie dans la ville de Metz, M. le duc de *Belle-Isle* s'attacha à donner une existence légale à notre ancienne Académie qui, sous le titre modeste

de *Société d'études*, s'était déjà fait connaître par d'intéressantes et d'utiles recherches. Juste appréciateur du but et des besoins d'une pareille institution, il ne se borna pas à lui donner des lettres patentes et des priviléges analogues à ceux dont jouissait alors l'Académie de la capitale, il la dota d'une somme de 60,000 francs qui fut déposée à l'Hôtel-de-ville, et dont les revenus furent destinés à exciter l'émulation parmi nos compatriotes, à encourager les productions et les découvertes utiles.

L'Académie royale des sciences et des arts ne trompa pas l'attente de son illustre protecteur; elle compta dès l'origine, parmi ses membres titulaires, des hommes du plus grand mérite, et se rendit recommandable par de nombreux, d'importans travaux, qui malheureusement ne purent être publiés et restèrent, pour la plupart, ensevelis dans les cartons des archives.

Tels sont plusieurs mémoires de notre célèbre *Buchoz* sur l'histoire naturelle des environs de Metz, sur les épidémies et la médecine en général; divers mémoires et résultats d'expériences sur la culture des terres, les semis, la tourbe, les engrais marneux, les prairies artificielles, les pâturages; sur l'éducation des bestiaux, des abeilles, des vers à soie, la culture du colza, qui depuis s'est tant répandue dans notre pays, enfin celle

de la vigne, des mûriers et d'une quantité d'autres arbres ou arbustes utiles, par M. *de Tschudy* père, l'un des rédacteurs de la grande Encyclopédie, et par MM. de la *Condamine*, *Bonnot de Clavillon*, l'abbé *Gillet*, *le Payen*, *de Blair*, *etc.* Parmi les mémoires sur la physique, la chimie et les mathématiques, on distingue ceux de *dom Casbois*, l'auteur de la couverture des cuves, de la soupape hydraulique et de la manière de purger les baromètres; ceux du célèbre *Lombard*, professeur à notre Ecole d'artillerie; un mémoire sur le principe colorant du sang par M. *Hollandre* père, enfin plusieurs autres mémoires sur l'électricité, l'optique, etc., par *Jean-François Bénédictin*, les abbés *Hiffe*, *Gillet* et *Mauduit*.

Les arts mécaniques et industriels n'ont point été négligés, ils forment une section très-importante des travaux de notre ancienne Académie: parmi les mémoires descriptifs, on distingue plus particulièrement, celui d'un certain *Coré*, horloger de Metz, sur une nouvelle cheville à accorder les instrumens de musique; les mémoires de M. *Jaunez*, ancien ingénieur de la ville, sur une cheminée économique, une machine à broyer les pierres et un pressoir à vin, très-simple et très-ingénieux; un rapport sur les filières à tarauder les peignes de vis, dues au

nommé *Borel* dit *Courtois*, mécanicien; enfin des mémoires sur les syphons à épuisement et les scies composées, par M. *Gardeur-Lebrun*, ancien ingénieur de la ville, et qui succéda par la suite, à son digne frère, comme inspecteur des études à l'Ecole polytechnique.

Les travaux de l'Académie relatifs aux arts technologiques et aux constructions sont peut-être plus importans encore : tels sont, entr'autres, plusieurs mémoires manuscrits sur les pilotis, les éboulemens, les travaux de mer, etc., par les célèbres ingénieurs *de Cessart* et *Peronnet;* sur la manière de fabriquer les toiles peintes des Indes, par M. *Poivre;* sur les aciers de cémentation par M. *Delfosse;* sur les montgolfières, par l'infortuné *Pilastre de Roziers;* enfin tel est un Voyage aux mines de sel de Hallein (*), par notre compatriote M. le marquis *Barbé de Marbois*, ancien maire de Metz, aujourd'hui pair de France et premier président de la Cour des comptes.

Après cette longue et pourtant incomplète énumération des titres et des travaux de l'ancienne Académie dont, comme on voit, M. le maréchal de *Belle-Isle* eut tort de désespérer dans son *Codicille politique*, je crois, MESSIEURS,

---

(*) Cet ouvrage a été imprimé depuis, en l'année 1800.

pouvoir me dispenser de vous citer une foule d'autres mémoires, sur les antiquités, l'histoire du pays messin et l'art militaire, qui ayant reçu le jour dans le temps, sont presque généralement connus du public.

Cette Société proposa d'ailleurs plusieurs questions de littérature, d'économie publique et commerciale, pour lesquels elle adjugea des prix considérables: je ne parlerai que des *Mémoires sur la navigation des rivières des trois évêchés et sur le commerce de la ville de Metz*, qui furent publiés sous ses auspices, en 1773.

L'Académie avait senti, ce qui a été justifié de nos jours, que la ville de Metz pouvait reconquérir son ancienne industrie et son commerce extérieur, que les circonstances politiques et des entraves de toute espèce, avaient seules pu lui enlever et avaient reportés à Nancy. M. de *Calonne* alors intendant de la province et membre titulaire de la Société, combattit lui-même, dans l'un des mémoires précités, un préjugé vraiment funeste et faux militairement parlant, qui veut que les places de guerre n'aient aucune existence commerciale et industrielle; il se joignit à une commission chargée d'explorer le cours de la Moselle, qui eut M. *Gardeur-Lebrun* pour rapporteur: les prix

furent adjugés à deux mémoires très bien faits, l'un de M. *Mathis*, sur les obstacles physiques qui s'opposent à la navigation de nos rivières, et l'autre, de M. *Blouet*, avocat au parlement, sur les obstacles politiques qui entravaient alors cette même navigation. Ces mémoires ont acquis un haut degré d'intérêt depuis que notre gouvernement s'occupe, d'une manière sérieuse, à réaliser le projet, conçu par le maréchal *de Vauban*, de joindre par un canal, la Meuse à la Moselle; depuis sur-tout que, par la construction d'un sas à Metz et de plusieurs autres travaux hydrauliques, il a manifesté l'intention de perfectionner la navigation de la Moselle; enfin depuis qu'un ancien officier du génie, M. de *Sallangre*, devenu notre concitoyen, a conçu l'heureuse et importante idée d'établir, sur cette rivière, des bateaux à vapeur qui, en dispensant du service des chevaux de hallage, rendent inutiles les chemins, les ponts et les bacs nécessaires à l'ancienne navigation.

Les hommes que je viens de vous citer, les travaux que je viens de vous faire connaître et apprécier, honoreraient des sociétés plus célèbres et moins modestes que ne le fut l'ancienne Académie royale des sciences et des arts de Metz; les uns et les autres durent exercer une influence nécessaire sur l'état de l'industrie dans notre

contrée, ce dont on pourra juger d'après les diverses tentatives qui ont été faites vers cette époque remarquable.

Vous savez, MESSIEURS, que la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie, furent répandues dans nos environs à compter du milieu du dernier siècle, et qu'elles y prospérèrent : un moulin fut établi sur la Seille pour le dévidage des cocons; divers mémoires parurent sur l'organsinage de la soie, et sur des projets d'établissement d'une fabrique d'étoffes de cette espèce; on tenta également de monter des raffineries de sucre non loin des portes de la ville, et beaucoup de personnes se rappellent encore avoir vu, dans l'ancienne caserne St.-Pierre, une manufacture de tissus de coton, en mousselines, indiennes, etc., qui occupait quarante métiers, trois mille fileuses, et dans laquelle on teignait et peignait les toiles par impression. Cette fabrique, créée en 1761, subsista un assez grand nombre d'années; mais elle tomba ainsi que les précédentes, par le défaut d'encouragement et par la concurrence de la Hollande; peut-être aussi, parce qu'alors, comme aujourd'hui, quelques-uns de nos fabricans manquaient de l'expérience, de la prudence nécessaires dans les grandes entreprises, et consultaient plus leur désir de s'enrichir vîte, que leurs ressources pécuniaires ou leurs moyens industriels.

N'avons-nous pas vu un habitant de cette ville, M. *Catoire*, concevoir le projet généreux, mais trop au-dessus de ses forces, de rendre la Seille navigable, et sacrifier toute sa fortune en tentatives infructueuses? d'autres n'ont-ils pas cherché encore à exploiter, à grands frais, les mines de plomb de St.-Avold, de Hargarten, de Falck; les mines de cuivre de Vaudrevange et d'Orendhal, qu'ils furent ensuite obligés d'abandonner à cause de leur peu de richesse minérale?

Mais aussi n'avons-nous pas vu créer dans notre département, vers la fin du dernier siècle, diverses fabriques, telles que des forges, des verreries, des cristalleries, des faïenceries, qui, avec des commencemens beaucoup plus modestes, ont acquis successivement l'extension et les perfectionnemens prodigieux qu'on leur voit de nos jours, et dont les résultats brillans ont été mis en évidence lors de notre exposition départementale?

Vous conclurez de tout cela, MESSIEURS, si je ne me trompe, que l'émulation qui existait dans le sein de l'ancienne Académie, s'était propagée au dehors, et que l'essor, pour se maintenir et produire d'heureux fruits, n'avait besoin que d'être dirigé par les données positives de l'expérience, soutenu par des institutions exemptes de toute entrave, encouragé enfin par les

moyens puissans qui sont à la disposition des magistrats et du gouvernement.

Les troubles, les orages de la révolution vinrent anéantir cet essor de l'industrie, et dissoudre cette réunion d'hommes laborieux qui déjà avaient tant de droits à l'estime de leurs concitoyens; l'époque de la régénération de nos arts et de notre commerce fut ajournée. Vous avez vu, Messieurs, l'année dernière, ce qu'a produit un gouvernement réparateur et éclairé; je n'essaierai donc pas de vous présenter, sur de nouveaux frais, le tableau satisfaisant de nos tentatives récentes et de nos succès futurs. Mais j'exprimerai ici un regret, c'est que l'étendue déjà considérable de ce discours, ne me permette pas de vous faire connaître avec quelques détails, l'état des travaux publics dans cette cité et dans ce département, de façon à vous mettre à même d'apprécier les efforts de nos magistrats pour y seconder le développement du commerce et de l'industrie, y augmenter le bien-être et l'aisance des habitans.

Je vous aurais montré par quels changemens imperceptibles à ces habitans, mais saisis par l'étranger et l'homme attentif, la ville de Metz a vu, en moins de trente années, sous des magistrats tels que MM. *Goussaud*, *Marchant* et *de Turmel*, d'une part, s'élever une bibliothèque

publique de plus de 30,000 volumes, une chaire d'histoire naturelle, un jardin des plantes, auquel il ne manque peut-être que d'être plus convenablement situé, un séminaire et un lycée aussi vastes que sains et commodes, des écoles primaires et une école de dessin gratuite qui, avec un peu plus d'extension, pourrait devenir une excellente école d'architecture et d'appareil pour nos jeunes artisans et nos artistes; d'une autre part, se tracer, se planter des jardins, des promenades et des boulevards agréables, s'embellir notre ancienne salle de spectacles, s'aligner avec quelque persévérance, et s'éclairer avec plus de soin, nos rues, s'en percer quantité de nouvelles; se construire des places publiques, des égoûts, des aqueducs, des pavés en quelque sorte indestructibles, et qui font de Metz l'une des villes les plus propres et les plus agréables de la France, elle qui naguères était restée en arrière sous ce rapport comme sous plusieurs autres!

Je vous aurais aussi montré comment, sous des administrateurs tels que MM. *Colchen*, *de Vaublanc*, *de Tocqueville*, le département a vu s'élever une école de peinture, se restaurer, se relever nos temples, s'introduire des améliorations utiles dans le régime, la construction de nos prisons et de nos hospices qui en réclament

d'autres encore; se construire un sas et des perrés sur la haute Moselle, s'ouvrir de nouvelles routes royales et départementales; enfin s'améliorer, se rectifier nos anciens ponts et nos anciennes routes, et ces mêmes routes, déjà devenues si commodes au voyageur, si utiles à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, se planter d'une infinité de jeunes arbres, espoir de l'avenir, précieuse ressource contre la pénurie qui menace la génération nouvelle.

Ce n'est pas tout encore, et veuillez, Messieurs, le pardonner à un messin, à un membre de votre Société des arts, j'aurais aussi osé faire voir aux successeurs de ces dignes magistrats, la gloire nouvelle qui les attend, l'amour et la reconnaissance que leur réservent nos concitoyens, s'ils poursuivent avec une généreuse persévérance, les utiles et belles entreprises de leurs devanciers; s'ils s'appliquent, sur-tout, à réaliser des projets depuis long-temps conçus, depuis long-temps réclamés par les besoins impérieux qui nous pressent de toutes parts: je veux parler de ces marchés couverts, de ces abattoirs, de ces halles qui nous manquent, de ce port intérieur à reconstruire, de ce quai des *Roches* qui doit achever une communication aussi utile que saine et néanmoins restée imparfaite; de ce groupe de maisons qui masquent si désa-

gréablement le palais de justice et qu'il faut songer enfin à démolir ; de ces eaux à élever du sein de la Moselle pour en alimenter nos fontaines, nos jardins, nos places, nos rues et nos habitations domestiques ; de cet éclairage par le gaz qu'il faut tolérer chez les particuliers, et adopter dans les établissemens publics ; de ce projet si long-temps ajourné, de rendre navigable la Moselle, de cette entreprise des bateaux à vapeur si utile et si digne d'être protégée et soutenue ; enfin de ces nouvelles routes cantonales qui, en multipliant les communications intérieures, vivifieront le commerce et l'industrie de nos petites villes, et offriront des débouchés aussi commodes que faciles à nos manufacturiers, à nos agriculteurs, jusques-là isolés et disséminés dans les forêts et les campagnes du département.

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,
PENDANT L'ANNÉE 1823-1824,

PAR M. DEVILLY, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

LE devoir de votre secrétaire est de vous présenter dans cette séance les travaux de la Société durant l'année qui s'est écoulée. Je ne fatiguerai point votre attention par de longs développemens sur les objets qui vous ont occupés, et je croirai avoir rempli mon mandat, si, dans une courte notice, je vous donne le résumé de tout ce que vous avez fait. Je me suis imposé la loi d'emprunter constamment les expressions de MM. les rapporteurs, et j'ai obéi à vos intentions en passant rapidement sur les ouvrages imprimés

qui vous ont été offerts et sur la plupart desquels les journaux littéraires et scientifiques ont déjà fixé l'opinion.

J'ai cru devoir suivre l'ordre établi par mon prédécesseur; comme lui, j'ai divisé cet exposé en trois sections; celles qu'indique le titre de votre société.

Ire. SECTION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET MÉDICALES.

Mémoires lus à la société, communications faites.

Votre président vous a lu une notice sur un mémoire relatif *aux centres des moyennes harmoniques des figures.*

Ce mémoire fait suite à l'ouvrage de géométrie qu'il a publié en 1822, et sert d'introduction à des recherches très-étendues relatives à la théorie générale des propriétés projectives des courbes et surfaces géométriques.

Son objet est de généraliser la définition et les propriétés généralement connues du centre des moyennes distances, à l'aide des principes de la projection centrale ou perspective. On connaissait déjà quelques propositions intéressantes touchant la division harmonique des lignes en géométrie; M. PONCELET en établit un grand nombre d'autres concernant les *proportions*,

les *progressions* et les *moyennes harmoniques*. C'est après avoir établi ces préliminaires, qu'il passe à la définition et à la théorie générale du centre des moyennes harmoniques, lequel joue, dans certaines figures, un rôle non moins nécessaire que le centre des moyennes distances, et conduit à des propositions non moins intéressantes et non moins utiles. Ne pouvant entrer ici dans des détails techniques qui nous sont interdits par la nature de cette analyse, nous nous bornons à dire que ce mémoire de M. PONCELET a été présenté à l'examen de l'Académie des sciences de l'Institut, dans l'une des séances du mois de mars dernier.

M. WOISARD s'est proposé d'appliquer la géométrie à l'intégration des équations différentielles; il vous a fait connaître le plan de son travail et les principes sur lesquels il se fonde, et doit vous communiquer successivement les résultats qu'il a obtenus.

Le dernier volume de vos mémoires rend compte d'un ouvrage intitulé: *Nouvelle force maritime*, que M. PAIXHANS, de Metz, officier supérieur d'artillerie et l'un de vos associés-correspondans, vous a adressé l'année dernière. Il proposait, pour la Marine, des bouches à feu nouvelles, qui, selon lui, devaient tirer les bombes aussi juste que les canons tirent leurs

boulets. « Des bombes, disait-il, étant lancées
» de cette manière : si elles s'arrêtent dans la
» muraille d'un vaisseau, leur explosion y ou-
» vrira de larges brêches ; et si, passant à tra-
» vers, elles éclatent dans l'intérieur, cette ex-
» plosion au milieu des combattans, des matières
» combustibles et de la poudre, causera des
» ravages inexprimables. Or, avec des armes
» d'une telle puissance, des navires de gran-
» deur médiocre auront la faculté de mettre
» en perdition les plus grands vaisseaux, ce
» qui sera tout à l'avantage de la France : d'a-
» bord, parce que l'Angleterre a trois fois autant
» de grands vaisseaux que nous, et ensuite, par-
» ce qu'à l'avenir, des bâtimens moins vastes,
» étant moins coûteux, moins longs à construire,
» moins difficiles à manœuvrer et favorisant da-
» vantage la courageuse activité de nos marins,
» nous conviendront bien mieux que les cons-
» tructions de haut bord contre la supériorité
» d'expérience d'une riche marine insulaire ». Le système de M. Paixhans est maintenant confirmé par l'expérience. L'épreuve des canons à bombes de cet officier vient d'être faite à Brest, contre un vaisseau de ligne, et elle a parfaitement réussi. Cette nouvelle bouche à feu porte fort loin et fort juste ; elle se charge et se tire commodément, et ses effets sont redoutables à un tel

degré, qu'il en résultera nécessairement dans le matériel naval quelque changement considérable. Une commission composée des seize personnes les plus élevées en grade de la Marine, du Génie maritime et de l'Artillerie, a présidé à cette épreuve et en a fait un rapport très-favorable qui est en ce moment soumis à l'examen d'une commission supérieure près de son Ex. le Ministre de la marine.

M. Simon vous a fait hommage de deux mémoires sur la géologie. Dans le premier, l'auteur présente des considérations générales sur cette science, énumère les parties dont elle se compose, cite les auteurs qui ont traité chacune de ces parties et donne une idée de la superposition des terrains des environs de Metz.

Dans le second mémoire, M. Simon parle du calcaire bleu à gryphites, liais des Anglais, vulgairement nommé à Metz, pierre à chaux de Vallières : il indique la position géologique que ce calcaire occupe dans la formation des terrains des environs de Metz, et présente, en preuves, des observations qu'il a faites sur place; il donne une idée de la stratification des couches de roches et de marnes qui constituent ce terrain, et cite quels sont les fossiles, soit végétaux, soit animaux, qu'il a eu occasion d'y remarquer. Le seul minéral qu'il y ait trouvé est du fer,

principalement du fer sulfuré en assez grande quantité. L'auteur parle de la localité de Grimont, de la forme remarquable qu'y affecte le calcaire bleu à gryphites et de la quantité d'oxide de fer dont il est chargé. Après quelques considérations générales sur ces terrains, M. Simon termine en parlant du grès micacé, qui paraît être le *quatersandstein* des Allemands, et nommé vulgairement à Metz poudre à Vallières. M. Simon vous a lu aussi une notice sur une formation de ce grès micacé qu'il vient de découvrir sur les bords du ruisseau de Vallières.

En vous rendant compte des deux mémoires de M. Simon, M. de Gargan vous a présenté quelques observations géologiques sur nos contrées. La superposition du calcaire oolithe, dit M. de Gargan, sur le calcaire à gryphites, avec un intermédiaire de marnes, est un fait aujourd'hui bien constaté en géologie, particulièrement par le beau travail de M. Charbaud, sur Lons-le-Saulnier : il est prouvé, aux environs de Metz, par les marnes bleues renfermant des rognons à calcaire et de minces couches de minérai de fer en fragmens arrondis, le plus souvent en ovoïdes légèrement applatis, qui, d'une part, recouvrent le calcaire à gryphites à St.-Julien, et d'une autre forment la base de la côte St.-Quentin, ainsi qu'on le voit dans les

chemins et ruisseaux, près de la Bonne-Fontaine, et que M. DE GARGAN a eu occasion de le voir à Longeville, dans une cave que l'on creusait au pied de la côte St.-Quentin.

Une preuve directe de la superposition du calcaire oolithe sur le calcaire à gryphites se voit à la côte de Delme. La base est formée de calcaire à gryphites en bancs horizontaux, lequel est recouvert de marnes renfermant des lits de minérai de fer en fragmens arrondis, et enfin le sommet de la côte est formé de calcaire oolithe.

Bien que les fossiles dans les marnes et rognons de calcaire arrondis qui recouvrent le calcaire à gryphites, à St.-Julien, soient fort rares, M. DE GARGAN y a trouvé de très-beaux vertèbres de crocodiles, des dents de poissons et des coquilles, le tout parfaitement conservé et empâté dans des rognons calcaires sur lesquels plusieurs de ces fossiles font saillie en partie, ce qui prouve bien que ces rognons ont été faits en place et n'ont point été roulés. Cette formation de marnes avec rognons de calcaire n'est point par nid, elle forme au contraire des bancs fort étendus. A la vérité il n'en reste plus que des lambeaux sur la rive droite de la Moselle, où elle recouvrait le calcaire à gryphites en bancs peu épais qui auront, en grande partie,

été détruits par suite du peu d'adhérence de ce terrain, mais on la retrouve en un si grand nombre d'endroits, au pied des montagnes oolithiques qui bordent la rive gauche du bassin de la Moselle, qu'il paraît bien prouvé qu'elle y forme des couches continues.

M. Serullas vous a fait hommage de deux mémoires, l'un relatif à un nouveau moyen d'obtenir facilement l'*hydriodure de carbone*, ce composé d'iode, d'hydriodure de carbone, découvert par M. Serullas, dont il a été fait mention dans votre compte rendu de l'année dernière. A cette époque M. Serullas ne connaissait d'autre procédé pour obtenir ce nouveau corps, que celui de projeter du potassium sur de l'alcool tenant de l'iode en dissolution, procédé qui n'était à la portée que d'un petit nombre de personnes, à raison de la difficulté de se procurer le potassium nécessaire. M. Serullas a trouvé qu'une dissolution alcoolique de potasse caustique, versée jusqu'à décoloration, dans une dissolution alcoolique sur-saturée d'iode, l'alcool étant à 35 degrés, produit aussi l'hydriodure de carbone.

Il suffit ensuite de filtrer la liqueur, de l'évaporer à une douce chaleur jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la partie aqueuse qui retient en dissolution les sels d'iode formés en même temps,

et laisse précipiter l'hydriodure de carbone en paillettes brillantes d'une belle couleur jaune de soufre.

L'analyse a donné pour la composition de cet hydriodure de carbone :

Iode.	0,8992,	1 atome.
Carbone. . .	0,0864,	2 atomes.
Hydrogène. .	0,0144,	2 atomes.
	1,0000	

Dans ce même mémoire, M. SERULLAS signale un sel d'iode qui n'avait pas encore été observé, l'*iodate acide de potasse*. Ce sel cristallise en pyramide tronquée dont la base est un parallélogramme rectangle; chauffé fortement sur un fragment de porcelaine, il donne lieu à d'abondantes vapeurs violettes provenant de la décomposition de l'excès d'acide. En mêlant à de l'ammoniaque liquide de l'iode en poudre, on sait qu'il se forme, par suite de la décomposition de l'ammoniaque, de l'iodure d'azote, connu par la propriété qu'il a de détonner violemment. Par ce mode de préparation, un quart seulement de l'iode se convertit en produit fulminant, le surplus se combine à l'hydrogène et à l'ammoniaque formant de l'hydriodate d'ammoniaque. M. SERULLAS a observé que le sous-chlorure d'iode traité par l'ammoniaque

laisse précipiter à l'instant la totalité de l'iode en iodure d'azote; ce qui se conçoit, puisque dans ce cas le chlore s'empare de l'hydrogène. Ce moyen de préparer l'iodure d'azote est donc préférable à celui qui est usité jusqu'ici.

Le second mémoire de M. Sérullas a pour objet de faire connaître un autre composé formé des mêmes élémens que le précédent, c'est-à-dire, d'iode, d'hydrogène et de carbone, mais dans des proportions différentes; il paraît contenir moins d'iode et le double d'hydrogène carburé, et M. Serullas le désigne sous le nom de *proto-hydriodure de carbone*; ce corps liquide est très-remarquable par son odeur agréable, éthérée, très-pénétrante et par sa saveur qui est très-sucrée et très-persistante; il est un peu soluble dans l'eau à laquelle il communique d'une manière fort prononcée son odeur et sa saveur sucrée.

M. Serullas, en vous présentant ces deux nouveaux corps, les a soumis devant vous à différentes expériences qui vous ont mis à même de reconnaître leurs propriétés chimiques.

Les détails qu'il vous a donnés à ce sujet ont d'autant plus excité votre intérêt, que la médecine a déjà obtenu des résultats satisfaisans de l'application qu'elle a faite de l'un de ces corps.

A peine connaissait-on la belle découverte de

M. Doebereiner sur la proprieté qu'a le platine spongieux de déterminer, à la température ordinaire, la combinaison de l'hydrogène et de l'oxigène, et de produire un développement de chaleur capable de porter à l'incandescence ce platine, que M. Serullas s'est empressé de vous rendre témoins de cet étonnant phénomène; il l'a varié et reproduit avec le même succès sous différentes formes, en y faisant figurer les nouveaux faits également importans que MM. Thénard et Dulong ont ajoutés à ceux de M. Doebereiner.

M. Varlet, de Strasbourg, vous a présenté un mémoire sur la nostalgie; M. Chaumas vous en a rendu compte : cet ouvrage bien rédigé a obtenu vos suffrages et valu à l'auteur le titre d'associé-correspondant de votre Société.

Ouvrages imprimés envoyés à la Société.

M. Sueur-Merlin vous a fait hommage de sa géographie physique et mathématique de l'Espagne et du Portugal; M. Woisard vous en a rendu compte.

M. Benoist vous a adressé son cours complet de topographie et de géodésie, à l'usage de l'Ecole d'application du corps royal d'état-major.

M. Bardin, rapporteur, vous a rendu un compte avantageux de cet ouvrage qui est des-

tiné à constater l'état actuel de la topographie et de la géodésie.

IIe. SECTION.

ARTS CHIMIQUES, MÉCANIQUES ET ÉCONOMIQUES.

Mémoires lus à la Société, communications faites.

Sur la demande de M. Gugnon, une commission a été chargée d'examiner un fourneau économique de son invention, propre aux usages domestiques, destiné à éclairer par le gaz les maisons particulières. Votre commission a constaté qu'avec les précautions connues, ce mode d'éclairage ne présentait aucun danger et aucune incommodité; qu'il était d'une économie notable; que son admission ne pouvait nuire ni à l'industrie, ni au commerce de Metz, et dans votre séance du 9 de ce mois, vous avez approuvé, après délibération, les conclusions de M. Bergery, rapporteur de la commission.

M. Sérullas a donné communication à la Société du sirop vinifère de M. Astier, de Toulouse, et a présenté trois bouteilles de vins préparés. Ces vins ont été trouvés de très-bonne qualité, et le succès qu'a obtenu M. Astier, a engagé la Société à faire des expériences sur les vins du pays. M. Chambille en a été chargé.

M. Bergery vous a rendu compte de la traduction manuscrite, mais actuellement sous presse, de la métallurgie du fer par M. Karsten, faite par M. Culmann. M. Bergery vous en a cité les parties les plus saillantes, sous le double rapport de leur nouveauté et de l'utilité qui doit en résulter pour notre industrie. Cet ouvrage fait connaître un grand nombre d'améliorations importantes. M. Culmann ne s'est pas contenté d'être un traducteur correct, exact et concis, il a ajouté à l'ouvrage allemand des observations sur la théorie actuelle et sur son peu d'accord avec les phénomènes de l'affinage; il a joint des notes au texte, soit pour éclaircir certains passages, soit pour compléter les articles auxquels M. Karsten n'a pas donné tout le développement nécessaire, soit pour mettre ce traité à la hauteur des découvertes faites dans la métallurgie et la chimie du fer, depuis l'époque où l'original fut publié. Enfin M. Culmann a augmenté cette traduction de nouveaux renseignemens reçus de l'auteur et d'un mémoire très-intéressant sur les combinaisons du fer et du carbone, lu par M. Karsten, le 17 avril 1823 à l'Académie royale de Prusse.

M. Poncelet vous a lu un mémoire qu'il a rédigé sur l'usine de l'arsenal du Génie à Metz, spécialement sur la scirie circulaire à débiter

les jantes de roues, due à M. SÉGARD, l'un des membres de cette Société, et dont il a déjà été rendu compte les années précédentes. Ce mémoire fait mention de plusieurs autres dispositions ingénieuses imaginées par M. SÉGARD, pour lever et baisser les vannes à de grandes distances; pour engréner et désengréner à volonté les pignons et les lanternes, en les faisant marcher parallélement à elles-mêmes; enfin pour suspendre et donner à volonté le mouvement au tour à moyeu, établi dans l'usine de l'arsenal. M. PONCELET a joint à son mémoire tous les dessins nécessaires, et en a adressé une copie à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, laquelle en a ordonné l'insertion dans son bulletin, d'après le rapport fort étendu de M. BAILLET, ingénieur en chef des mines, membre de cette Société.

M. PONCELET vous a également fait part d'un projet de roue hydraulique dont il a déjà fait construire un modèle en petit; il se propose de faire incessamment des expériences directes sur ce modèle, afin d'en constater les avantages d'une manière positive et indépendamment des données théoriques qu'il a pu suivre dans la construction. Si l'expérience confirme à son gré les espérances qu'il a conçues, il soumettra ses résultats à la Société et les répandra

dans le public par la voie de l'impression. En attendant, nous nous bornons à dire que l'objet des recherches de M. PONCELET est de modifier la forme et la construction des roues à palettes ordinaires, de façon à leur faire produire le maximum d'effet théorique, ce à quoi elles sont loin d'atteindre dans leur état actuel d'imperfection, puisqu'elles produisent tout au plus le tiers de cet effet. Les avantages du nouveau système consisteront particulièrement en ce qu'il ne sera pas nécessaire de changer les dimensions principales des anciennes roues, ni leur vîtesse, et que l'eau agira toujours par dessous, bien que sans choc: par conséquent il réunira à la fois les propriétés qu'ont les roues à palettes, d'utiliser les petites chûtes en conservant une grande vîtesse, et celles que possèdent les roues à augets ou en dessus et les roues de côté, d'utiliser la plus grande portion de la force motrice du fluide qui les met en jeu.

M. TAVERNIER vous a présenté dans l'une de vos séances, un instrument propre à tracer toutes les sections coniques; cet instrument est basé sur une propriété particulière et très-connue du foyer des courbes du second degré; il présente assez de simplicité dans son mécanisme, et quoi qu'il soit exécuté seulement en bois, il vous a semblé remplir assez bien le but auquel il est

destiné, sous le rapport de la commodité et de la précision.

La manufacture de cruchons de grès, nouvellement établie dans cette ville par Mme. Thorn, ne pouvait manquer d'attirer votre attention; vous avez nommé une commission pour en prendre connaissance et vous en rendre compte.

Cette fabrique dont l'existence ne date que de sept ou huit mois, dit M. Serullas, rapporteur, est parfaitement ordonnée dans tous ses détails; les cruchons qu'elle met en circulation sont bien faits, bien soignés sous tous les rapports, ne le cédant en rien à ceux de la même espèce que nous tirons d'Allemagne, ce que vos commissaires ont constaté par des épreuves comparatives multipliées. Leur excellente qualité est déjà si bien appréciée des consommateurs que les 9 à 10,000 cruchons que cette fabrique livre chaque mois au commerce, sont insuffisans pour fournir aux demandes qui lui sont faites. L'établissement de Mme. Thorn, destiné à prendre une grande extension, est déjà un pas de fait vers l'affranchissement du tribut que nous payons à nos voisins, pour cette partie; mais nous ne cesserons d'être vraiment tributaires qu'autant que nous parviendrons à trouver sur notre sol l'argile propre à cette fabrication, ou du moins à la remplacer par des mélanges artifi-

ciels, si la nature ne l'offre pas chez nous dans l'état convenable. C'est vers ce but qu'on doit diriger les essais. La terre employée par Mme. Thorn est tirée du duché de Nassau.

D'après le rapport fait par M. Joseph Gentil sur le mémoire de M. François Xivry, relatif à la ruche printannière et perpétuelle dont le modèle a été mis sous les yeux de la Société, l'on peut maintenant réaliser quatre points importans pour les propriétaires d'abeilles, savoir: la production précoce d'un grand nombre d'essaims; une grande abondance de cire et de miel; la faculté de récolter sans faire périr les peuplades; enfin l'avantage de ne perdre aucun panier en hiver.

Votre rapporteur vient de monter près de Metz un rucher pour 1824, où la méthode nouvelle va se trouver en comparaison avec la meilleure en usage dans le pays: il en sera rendu compte chaque année à la Société.

A l'occasion d'un mémoire de M. Delavergne sur les mélèzes, M. Herpin émet le vœu de voir le gouvernement encourager la culture de cet arbre, propre à la mâture des vaisseaux et à toutes les constructions; il indique à Colombey, près Metz, plusieurs mélèzes qui sont d'une croissance extraordinaire, et qui prouvent que notre département est favorable à la production de ces arbres précieux.

Dans votre programme de prix et de questions vous aviez demandé, comme intéressant particulièrement ce pays, les moyens de propager et de faire prospérer le châtaignier.

Un mémoire sur cette question vous a été adressé; d'après les conclusions de votre commission présentées par M. Gorcy, rapporteur, vous avez voté des remercîmens à l'auteur, M. Dominique Simon, pépiniériste, et lui avez décerné une médaille d'argent.

M. Dominique Simon ayant prié la Société de faire constater son mode d'opération pour les semis de châtaigniers, vous avez chargé une commission de suivre ces semis.

Ils se font par fosses planchayées en forme de caisse, et les châtaignes sont placées entre une couche de sable fin et une couche de terre végétale. Un rapport circonstancié de cette opération vous a été fait par M. Chambille et a été déposé aux archives.

M. Louis Simon vous avait adressé une notice sur ses pépinières; d'après son désir, vous avez chargé MM. Gorcy, Chambille et Gentil de les examiner: ils ont reconnu que ces pépinières étaient très-bien tenues, que maintenant elles contenaient sur 27 hectares (480 jours) de terre, seize cent mille plants dont quatre cent mille pieds de disponibles. Vous avez ainsi acquis l'assu-

rance que le commerce d'arbres, qui semblait avoir langui pendant quelques années, reprend son ancienne activité, et sur-tout que la qualité des sujets rendra bientôt aux pépinières de Metz leur antique renommée.

Ouvrages imprimés offerts à la Société.

M. Lévy jeune, votre associé-correspondant, vous a adressé un exemplaire du programme qu'il a publié sur le cours de machines qu'il est chargé de faire à Rouen. Dans le rapport qui vous en a été fait par l'un de vos membres, on a témoigné le désir de voir paraître le cours lui-même, attendu qu'il ne peut que servir à répandre les bonnes doctrines dans la classe des artistes et des manufacturiers.

Vous avez entendu avec beaucoup d'intérêt un rapport fort étendu, fait par M. Serullas sur un mémoire imprimé de M. Dubrunfaut, concernant la saccharification des fécules. M. le rapporteur a appelé votre attention sur plusieurs procédés, indiqués par l'auteur, qui sont d'une utilité incontestable dans l'art du brasseur et du distillateur, et plus spécialement applicables à la fabrication des eaux-de-vie de pommes de terre, et qui tendent à abréger de beaucoup la manipulation des matières, tout en augmentant les produits. Nous nous bornerons à signaler ce

fait qui n'est pas assez généralement connu que, pour la fermentation, l'eau de puits doit être employée préférablement à l'eau de rivière.

M. Herpin vous a fait hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Récréations chimiques*, 2 vol. in-8°., d'une brochure sur l'appareil distillatoire de son invention qui figurait à notre exposition, et de la réponse qu'il fit à des objections présentées contre cet appareil.

Le mauvais état des chevaux du département de la Moselle et la possibilité d'introduire des améliorations dans cette branche importante, a été le sujet d'une brochure présentée à la Société et dont M. Gentil a fait un rapport très-avantageux. L'auteur faisant de grandes avances qu'il est en état de soutenir par ses moyens et par la constance de ses goûts, a mis en pratique une partie des conseils qu'il donne à ce sujet.

IIIe. SECTION.

Antiquités, Littérature.

Pièces lues à la Société.

L'archéologie, cette science qui se lie si intimement à l'histoire, continue à attirer votre attention. La collection d'Antiques que vous avez commencée il y a à peine deux ans, s'est, grâce à vos recherches, enrichie cette année de plusieurs morceaux.

Des tombeaux ont été découverts près de Montois; une commission, composée de MM. Bergery, Thiel, Chaumas et Devilly, a été chargée de vous en rendre compte. Ces tombeaux sont rangés par lignes transversales à près d'un mètre de distance les uns des autres et à 50 centimètres au-dessous du sol; la tête est tournée vers l'orient. Le champ doit contenir plus de cinq cents tombeaux; cinquante à peu-près ont été ouverts et voici leur construction uniforme: le fond est composé de pierres plates, unies sans mortier; les parties latérales, les parties supérieure et inférieure sont aussi en pierres sèches: le tout est recouvert d'une longue et large pierre plate. On a découvert dans ces tombeaux des ossemens d'enfans, de femmes et d'hommes, quelques-uns d'une très-grande proportion; deux médailles dont l'une familière et l'autre du Bas-Empire; des vases en argile et un sabre légèrement courbé. La propriétaire de ce champ, Mme. de Niel, a apporté l'empressement le plus obligeant à faire voir ces tombeaux à votre commission et à lui donner tous les renseignemens désirables: elle avait mis à sa disposition des ouvriers qui ont fait des fouilles. MM. les commissaires pensent que ces tombeaux et ces ruines peuvent être les restes d'un poste militaire placé là en ligne avec les *Castra stativa* de la fron-

tière, pour opposer une barrière aux invasions des allemands, et qu'il aura été détruit et brûlé par ces barbares; en effet, presque toutes les pierres portent l'empreinte du feu, ainsi que celles de l'établissement de Jœuf, dont M. Thiel vous a rendu compte l'année dernière. Dès que la récolte sera faite, votre commission se propose de demander à Mme. de Niel la permission de continuer ces fouilles et espère faire quelques découvertes intéressantes sur l'histoire des *Ceresi* dont ces tombeaux bordent le territoire. Non loin de là un pavé mosaïque a été découvert à Audun-le-Tiche, et des fragmens vous en ont été présentés. M. Teissier, votre associé-correspondant, vous a adressé un mémoire sur ces débris; vous avez voté des remercîmens à M. Teissier et décidé que ce mémoire plein d'intérêt pour ceux qui s'occupent de recherches antiques, serait lu à votre séance publique.

Les découvertes que l'on fait journellement au Héraple, ruines situées près de Rosbruck, village de l'arrondissement de Sarreguemines, vous ont engagé à nommer une commission chargée d'explorer ces antiques débris. Le nom de *Héraple* qui vient bien évidemment de *Hiéropolis*, les médailles d'or, d'argent et de bronze qu'on y trouve, les statues qu'on en a tirées, la voie gauloise qu'on y remarque, les vieilles traditions

populaires répandues sur ce lieu, tout annonce à votre Société que des recherches bien dirigées doivent amener de nombreuses et intéressantes découvertes. Déjà nos voisins se sont emparés de quelques statues et d'un grand nombre de médailles, mais des fouilles suivies n'ont point été faites, par conséquent la mine est seulement reconnue et reste encore à exploiter.

Votre Secrétaire vous a parlé des fouilles faites pour établir les fondations du café du Heaume et des maisons bâties vis-à-vis la cathédrale; il a déposé à votre musée une figurine de bronze représentant un mercure des plus belles proportions, et plus de cinq cents médailles de grand, de moyen et de petit bronze, du haut, du moyen et du Bas-Empire, quelques consulaires et plusieurs médailles d'argent, dont un *Néron aux vases pontificaux*, et un *Drusus le Germanique* que l'on regarde généralement comme le fondateur de l'aqueduc de Gorze, le tout trouvé dans ces fouilles. Dans la rue du Heaume on a trouvé les deux bas-reliefs et l'autel votif, à ce que l'on peut croire, dont M. le maire a doté votre musée. Vis-à-vis la cathédrale on a découvert quelques aqueducs souterrains, qui, d'après les indications qui nous restent, semblent partir du grand aqueduc de Gorze et se diriger vers le *vivarium* qui était dans l'emplacement

de la rue appelée aujourd'hui rue du Vivier, et vers le temple de Diane et celui sur les ruines duquel on a bâti St.-Victor et que quelques circonstances feraient croire avoir dû être consacré à la victoire. On a dénudé aussi une portion du bassin où venaient, selon M. le baron Marchant, aboutir les eaux de l'aqueduc dit de Gorze. Notre savant compatriote doit publier bientôt un travail fort intéressant sur cet aqueduc dont il détermine d'une manière positive le cours et le but.

Ce n'est pas en vain que vous avez dirigé l'attention vers la recherche des monumens antiques; M. Petit, de Metz, vous a, par votre secrétaire, donné communication d'un tombeau découvert près de Longwy. M. Martinois, de Procourt, agriculteur distingué, qui en 1806, obtint la première médaille d'argent de la Société d'agriculture de Metz, voulant, en octobre 1820, faire réparer un mauvais chemin, fit, pour se procurer des pierres, fouiller un tertre tumulaire presqu'entièrement couvert de gros cailloux. Cette butte fut entamée au sud et au nord: on trouva du côté du midi une tombe grossièrement taillée avec un couvercle en pierre, fixé par quatre agraffes de fer scellées avec du plomb. Cette tombe était creusée en ovale, ainsi qu'on en a trouvé une à Montois, et con-

tenait dans le fond du charbon et des cendres. En continuant les fouilles, on rencontra un mur circulaire qui formait une enceinte de près de 8 mètres de diamètre. On ne sait pas encore ce que contient cette enceinte qui n'a pas été entamée. Vous avez chargé une commission de suivre ces travaux et de vous en rendre compte. Nul doute que l'exploration de ce tertre ne conduise à quelque découverte importante. C'était au milieu du territoire des *Ceresi*, non loin du camp romain de *Titelberg*; la seule tombe ouverte jusqu'à présent contenait des cendres, ce qui indique une sépulture romaine et non gauloise. Ne pourrait-on pas, sans forcer l'étymologie, tirer quelques renseignemens du nom du village sur le territoire duquel se trouve cette butte? ne peut-on voir dans *Procourt*, *Proculi tumulus*; c'est l'opinion d'un habile archéologue, de M. Marchant.

Vous avez entendu avec le plus vif intérêt la lecture du mémoire de M. Teissier sur la roue enflammée de Basse-Kuntz, où il cherche l'origine de ce singulier usage. Ce mémoire ayant été imprimé en entier dans le recueil de la Société royale de France, vous n'avez pu en ordonner l'impression dans le vôtre, mais vous avez exprimé le désir de voir l'exemple donné par M. Teissier, suivi par les personnes qui s'occu-

pent de recherches nationales; vous avez justement pensé que l'origine de ces coutumes bizarres dévoilée jetterait un grand jour sur les temps obscurs de notre histoire.

Littérature.

M. Chédeaux vous a lu un mémoire sur la question commerciale des entrepôts; vous y avez retrouvé ces vues utiles, ces connaissances approfondies d'économie politique que vous aviez remarquées dans l'auteur du mémoire sur le projet de foire européenne à Metz.

Vous avez chargé MM. Bergery, Munier et Macherez de vous rendre compte des principes de grammaire générale que vous avait soumis M. Delcasso, de Thionville. Votre commission a signalé quelques erreurs et quelques fausses définitions dans cet essai où vous avez néanmoins reconnu le talent qui distingue le jeune professeur que vous vous êtes associé.

M. Thiel a lu et déposé dans vos archives une dissertation sur une nouvelle manière de définir et de classer le mot appelé *participe*. Il signale d'abord le cercle vicieux où tombent la plupart des grammairiens qui, en faisant une espèce de mot particulier du participe, nomment ainsi le mot qui entre dans la composition du verbe attributif, puis justifient cette dé-

nomination en disant que c'est parce que ce mot participe de la nature du verbe. Reproduisant ensuite l'opinion de l'abbé *Fabre* et de plusieurs idéologues qui regardent le participe, ou du moins son radical, comme un adjectif, il propose de classer les adjectifs en *déterminatifs*, *qualificatifs* et *temporaires*. Ces derniers qui sont les mots appelés participes, se subdiviseraient en adjectifs d'action et adjectifs d'état, qui par leur réunion au verbe abstrait forment les verbes transitifs et intransitifs. Le développement de cette théorie et sur-tout l'application que l'auteur en fait à la grammaire générale, puis à la langue grecque, à la langue latine et à la langue française, donne lieu à des aperçus nouveaux, par exemple, à faire reconnaître les trois voix, l'active, la passive et la réfléchie, aussi bien en français et en latin qu'en grec; à considérer le participe français, dit *passé* (aimé, lu, etc.) comme appartenant à la voix passive, et à rendre plus facilement raison de son accord. « En résumé, dit M. Bergery, rapporteur de la commission, composée, en outre, de MM. Champouillon et Munier, qui a examiné cet ouvrage, nous pensons que, si la théorie de M. Thiel était introduite dans la grammaire générale et que les grammaires particulières fussent établies sur les mêmes bases, il en résulterait, pour l'en-

seignement de toutes les langues, une marche simple, uniforme, vraiment philosophique. On verrait disparaître les classemens sans motif, les divisions arbitraires et cette multitude de règles qui n'ont aucune liaison, que rien n'explique, parce qu'on a négligé jusqu'ici de rattacher à une même chaîne tous les faits de grammaire concernant la même espèce de mots ».

M. Gerson-Lévy vous a lu un mémoire sur la littérature allemande, à la fin du 18e. siècle. L'auteur établit d'abord et prouve que la littérature allemande doit tout à elle-même, espèce de phénomène qui est la source de son originalité et de son énergie; il parcourt toutes les branches de cette littérature, venge nos voisins et nous présente un tableau fidèle de l'état des lettres chez les Allemands. Vous avez tous applaudi, Messieurs, au ton de vérité et à la magie de style répandus dans ce mémoire.

Votre secrétaire vous a lu une élégie intitulée *l'Abandon*, enfin un anonyme vous a envoyé un opuscule sous le titre des *Volans*; il vous a paru assez piquant pour être mis au nombre des pièces qui devaient être lues à la séance publique.

Ouvrages imprimés offerts à la Société.

M. Lacretelle aîné, de l'Institut, l'un de vos

membres honoraires, vous a adressé un exemplaire de ses œuvres dont M. Renault vous a rendu compte.

M. Macherez vous a fait connaître les principes de grammaire de M. Varlet, de Strasbourg.

M. Thiel a appelé votre attention sur la traduction de l'*Oratio pro Archiâ poëtâ*, de M. Delcroix, votre associé-correspondant, et sur celle de l'art poétique d'Horace, par M. Chanlaire, également l'un de vos associés-correspondans. Vous avez remarqué dans ces traductions deux qualités bien rares, fidélité et élégance.

M. Thiel vous a aussi rendu compte de l'*Ode latine* de M. de Champlieux, sur la suppression de l'école normale, et des beaux vers de M. Casimir Delavigne; il vous a parlé de l'*Echo du Parnasse*.

Votre secrétaire vous a lu un rapport sur les *Contes*, *Nouvelles*, *Apologues* et *Mélanges* de M. le baron de Ladoucette, votre associé-correspondant; il vous a fait remarquer le tour heureux, le style pur et gracieux qui distingue cet ouvrage et a appelé votre intérêt sur les nouvelles historiques des diverses provinces de France. Vous avez regretté avec votre rapporteur que l'auteur ait pu oublier dans cette galerie de tableaux le pays qui l'a vu naître, et vous l'auriez accusé d'ingratitude, s'il n'avait destiné le premier usage

de ses pinceaux à la peinture de nos rians vallons, de nos antiques souvenirs et à la description de nos fêtes nationales.

M. Bergery vous a rendu compte de l'ouvrage de M. Pagezy de Bourdeliac, intitulé de l'*Emploi des loisirs du soldat français en temps de paix*, ouvrage couronné par l'académie de Châlons. Vous avez applaudi à la manière dont l'auteur a traité ce sujet et aux développemens que M. le rapporteur a présentés sur cette importante question.

M. Bergery vous a également fait connaître le mémoire de M. Bigot de Morogues, concernant l'influence des Sociétés littéraires et savantes sur la prospérité publique.

M. Cailly a été chargé de vous faire connaître le mémoire sur l'institution des sourds-muets de Caen, imprimé par les soins de l'Académie de cette ville; vous vous êtes joints au rapporteur pour payer un juste tribut d'admiration et de vénération à M. l'abbé Jamet, digne émule des respectables abbés de l'Epée et Sicard, qui vient de perfectionner la méthode des signes employés par les sourds et muets.

L'un de vos associés-correspondans, M. Langlois, de Rouen, vous a adressé son ouvrage sur l'incendie de la cathédrale de Rouen; M. Dosquet vous en a rendu compte.

M. Cochard, de Lyon, votre associé-correspondant, vous a envoyé ses notices statistiques sur le château de Lamothe, sur St.-Cyr et sur les environs de Lyon; vous avez entendu avec intérêt le rapport qui vous en a été fait par MM. Cailly et Herpin.

M. Verronnais vous a fait hommage de son Annuaire de la Moselle; vous avez reconnu que l'Annuaire de 1824 offrait encore plus de détails historiques et statistiques que ceux des années précédentes; vous avez accordé de justes éloges à l'attention qu'apporte l'éditeur dans le choix des matières et vous avez honoré de votre approbation cette collection pleine d'intérêt pour le département.

Conformément à votre réglement, MM. Anspach et Devilly ont déposé à votre bibliothèque, le premier, un exemplaire de son mémoire sur les écoles israélites de cette ville; le second, un exemplaire de son premier mémoire sur les antiquités médiomatriciennes.

Vos relations avec les Sociétés savantes et littéraires ne se sont point ralenties; vous en avez même ouvert de nouvelles. Vous avez reçu de la plupart des Académies, des communications et des envois de mémoires, et par les rapports qui vous en ont été faits, vous avez acquis la conviction que jamais les sciences et les lettres

n'ont été cultivées avec plus de zèle et d'ardeur.

Votre Société a eu à déplorer la perte de M. le comte EMMERY, pair de France, l'un de ses membres honoraires. M. RENAULT, en votre séance du 7 septembre, a prononcé son éloge funèbre.

M. le baron DE BALSAC, préfet de ce département, et M. SERVOIS, conservateur du musée central et royal d'artillerie, sont entrés dans votre Société, comme membres honoraires, et vous avez admis, comme membres titulaires, MM. CHÉDEAUX, CULMANN, capitaine d'artillerie, SIMON, avocat, et M. le comte EMMERY.

Vous avez reçu comme agrégé M. PIERRON fils, de Metz, et, comme associés-correspondans, MM. ADRIAN, de Francfort, MARIE DUMESNIL, et BENOIST, de Paris, RIESTELHUBERT et VARLET, de Strasbourg.

Une Société qui vous est affiliée, celle de Boulogne-sur-Mer, avait voté des fonds pour réparer le monument élevé près de Boulogne, à l'infortuné PILATRE DE ROSIER; vous avez voulu vous associer à cet hommage rendu à la mémoire d'un de vos compatriotes et vous avez tous souscrit individuellement pour cet objet.

Vous avez ressenti dans le courant de cette année les heureux résultats de l'exposition départementale que vous avez ouverte, sur la pro-

position de M. le docteur Chaumas, l'un de vos membres. Une impulsion plus vive a été donnée dans ce pays à l'industrie ; de toutes parts les personnes les plus recommandables vous ont écrit pour vous féliciter de vos efforts patriotiques et un membre de l'Institut, M. Charles Dupin, qui appartient également à votre Société, a signalé à la France industrielle le nouvel exemple que venait de lui donner le département de la Moselle ; vous avez obtenu également pour cette belle entreprise l'assentiment et le concours des autorités locales.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la prospérité a couronné vos utiles travaux.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF A CETTE QUESTION :

Quelle a été, dans ces derniers temps, l'influence de l'étude des sciences exactes sur les productions purement littéraires?

Par M. THIEL.

Au milieu du siècle dernier, à l'époque où l'esprit philosophique et l'étude des sciences exactes commencèrent à exercer une influence

marquée sur notre littérature, les amans exclusifs des muses crurent leur temple profané, leur culte perdu pour jamais, quand ils virent les savans, qui ne s'étaient point encore empressés de sacrifier aux grâces, apporter leurs offrandes, pénétrer dans le sanctuaire et mettre leur style jusqu'alors sec, dur et négligé, à côté des périodes arrondies, nombreuses et peut-être un peu trop soignées de nos orateurs et de nos poëtes. C'est fait de l'éloquence, c'est fait de la poésie, s'écrièrent alors les prêtres du temple; et l'on insinua (*) « que le génie des » beaux-arts est tellement l'ennemi de l'esprit » philosophique, qu'il ne peut jamais se réconcilier avec lui.... Craignez, disait-on, craignez » qu'il n'éteigne ou du moins qu'il n'amortisse » le feu sacré: sans cesse il vient accuser de » témérité et lier par de timides conseils la » noble hardiesse du pinceau créateur: naturellement scrupuleux, il pèse et mesure toutes » ses pensées, il les attache les unes aux autres » avec un fil grossier qu'il veut toujours avoir » à la main: il voudrait ne vivre que de réflexions, ne se nourrir que d'évidence; il abat-

(*) Ces citations sont extraites du discours du père GUÉNARD, jésuite, couronné à l'Académie française en 1755: les passages d'où elles sont tirées se trouvent dans les *Leçons de littérature et de morale de MM. NOEL et DE LAPLACE*. 12e. Edit. tome 1, pages 350 et suiv.

» trait, comme ce tyran de Rome, la tête des
» fleurs qui s'élèvent au-dessus des autres.......
» On pourrait, ajoutait-on, en parcourant tous
» les genres, montrer par-tout les beaux-arts en
» proie à l'esprit philosophique; mais il faut
» se borner: plaignons cependant ici la desti-
» née de l'éloquence qui dégénère et périt tous
» les jours. Il est vrai que la passion des faux
» brillans et de la vaine parure a flétri sa beauté
» naturelle à force de la farder; il est vrai
» que le bel esprit a ravagé presque toutes les
» parties de l'empire littéraire; mais voici un
» autre fléau bien plus terrible encore, c'est la
» raison elle-même; je dis cette raison géomé-
» trique qui dessèche, qui brûle pour ainsi dire
» tout ce qu'elle ose toucher..... Défendons-lui
» de sortir de la sphère des sciences, de porter
» dans les arts de goût sa tristesse et son austé-
» rité naturelle, son style aride et affamé ».

Telles étaient les craintes que l'on concevait et que l'on exprimait en 1755, et il faut avouer qu'elles n'étaient point alors dénuées de fondement. L'Académie française témoigna qu'elle les partageait, et les sanctionna pour ainsi dire en couronnant le discours du père Guénard, jésuite, d'où elles sont textuellement extraites.

Mais l'impulsion était donnée, et ces réflexions ne pouvaient arrêter le mouvement imprimé

aux esprits : ils se portèrent vers les études exactes avec une ardeur, un enthousiasme qu'animaient chaque jour davantage les progrès rapides des sciences. Ces études reçurent donc une extension prodigieuse ; elles se mêlèrent à tout et durent exercer leur influence sur toutes les productions de l'esprit humain ; elles envahirent le domaine de la littérature ; les savans devinrent lettrés et les littérateurs devinrent savans ; la poësie elle-même consacra ses chants aux merveilles de la science ; tout jusqu'au style reçut une couleur scientifique peut-être trop marquée d'abord : c'est ce qui fit exhaler et ce qui justifiait en même temps les premières plaintes contre cet envahissement.

Après deux générations, votre Société vient de provoquer un examen de l'effet produit par cette influence si redoutée alors : c'était consulter l'expérience elle-même sur un point d'une haute importance. Tel était le but de la question que vous aviez, pour la seconde fois, proposée au concours de cette année.

Que fallait-il pour la résoudre ? présenter un tableau de notre littérature actuelle, examiner les ouvrages les plus récens, ceux sur-tout dont les auteurs par leur âge et leur position, ont dû être soumis à l'influence générale des études exactes ; faire enfin pour les douze ou quinze dernières

années, ce que Chénier a fait pour les précédentes, et par des observations dirigées vers le but proposé, signaler les caractères distinctifs de notre littérature, voir si elle a réellement dégénéré, et, dans ce cas, si sa décadence est due à l'extension donnée dans le commencement du siècle aux études exactes.

La forme d'une dissertation critique était peut-être la plus favorable pour approfondir un tel examen, parce qu'elle permettait de mettre continuellement le fait à côté du raisonnement, et l'exemple à la suite de l'assertion; mais vous n'aviez rien prescrit à cet égard, et il vous est parvenu un mémoire, en forme de discours, portant pour dévise *compenso vitiis bona..... pluribus hisce inclino*, qui a semblé à votre commission avoir suffisamment atteint le but indiqué. L'auteur y expose dans un style clair, rapide, nombreux, oratoire, le résultat de ses observations sur notre littérature, et des notes pleines de discernement et de goût, dictées par une saine critique, font sur les ouvrages les plus récens les applications de ses idées générales.

Nous ne présentons ici que l'analyse succincte de cet ouvrage, dont la Société a entendu la lecture avec une vive satisfaction, et dont elle regrette de ne pouvoir enrichir son recueil annuel.

L'auteur pourrait, dit-il, louer les sciences de leur nombreux bienfaits envers la société humaine, mais il veut examiner « si l'ordre et la sévérité » qui les caractérisent ont arrêté ou dirigé l'essor » de l'imagination, altéré ou maintenu la pureté » du goût, refroidi les ames ou agrandi les » idées ». C'est ainsi qu'il présente l'objet de la question et le but de son ouvrage; il le divise ensuite en deux parties : dans la première il examine les effets pernicieux, et dans la seconde les effets salutaires des études scientifiques sur la littérature.

Selon lui, les lettres, tendant sans cesse à une perfection, que la poésie seule atteint du premier élan, n'ont reçu de l'influence des sciences « qu'une de ces modifications qui se lient à de » grands changemens intellectuels que préparent » la marche des temps et les progrès de la » raison humaine » : cette modification a nui à la poésie, qu'elle a poussée vers les généralités et les abstractions, à qui elle a ôté de sa hardiesse et de son indépendance dans le genre lyrique, de sa grâce et de sa naïveté dans les sujets légers, et qui est tombée dans de minutieux détails. Le style a aussi perdu en ornemens et en figures, en nombre et en harmonie, ce qu'il a pu gagner en propriété et en précision.

Après avoir ainsi avoué ces pertes en les attribuant franchement à l'influence des études exactes

sur le goût, l'auteur, pour mieux nous faire juger de la direction favorable que ces mêmes études ont fait prendre aux lettres, remonte au grand siècle de Louis XIV et le caractérise; il distingue également le 18e. siècle, puis les comparant tous deux à la littérature actuelle, il observe que l'art d'écrire, appliqué à de nouveaux objets, a reçu « le but plus spécial d'être l'auxiliaire » de la raison et du bonheur des hommes ». L'afféterie, les faux brillans, le luxe des mots et des figures, les longueurs d'apprêt, les circonlocutions, les épithètes, les mots redoublés ont presqu'entièrement disparu du style, qui a gagné de la rapidité sans perdre de sa grâce. Notre langue a aussi acquis plus de clarté, plus de précision et une régularité dont le principe était dans sa nature; le goût et les agrémens de l'expression n'en ont pas souffert. Nos poëtes et nos orateurs ont substitué aux invocations et aux préparations amenées de loin, des expositions rapides, des formes plus promptes et plus vives: ici une note extrêmement précieuse établit un parallèle entre l'exorde de l'éloge de Charles VII, par M. Mignet, professeur à l'Athénée de Paris, et le même morceau, traité comme il l'eût été sous Louis XIV et dans le siècle dernier, et fait ressortir la différence des styles propres à chaque époque. Nos auteurs, dit-il encore, savent mieux

tracer un plan et le suivre, circonscrire leur sujet, grouper leurs idées, analyser et développer leur pensée. Le genre dramatique a peut-être perdu de sa force et de son énergie, mais il a acquis une ordonnance plus simple, une marche plus régulière et plus droite, un choix plus sévère. L'ordre, la précision, la spécialité procureront à nos prosateurs des succès durables, d'autant plus que ces qualités règlent et dirigent chez eux l'essor de l'imagination dont les sciences ont étendu le domaine. L'étude de ces mêmes sciences, si utiles à l'homme, a imprimé à toutes nos compositions un caractère *d'utilité morale* qui est le trait le plus frappant de leur influence : elles ont banni les poésies licencieuses et corruptrices, elles ont grandi l'éloquence et donné à l'histoire plus de philosophie; il n'est pas jusqu'aux romans, qu'elle n'ait en quelque sorte épurés. Les progrès des sciences ont il est vrai porté le dernier coup à l'ingénieuse mythologie des Grecs, déjà fortement ébranlée par le christianisme : mais, comme lui, elles ont mis la vérité à la place des symboles et montré la nature avec ses merveilles, en déchirant les voiles brillans dont les anciens l'avaient couverte.

Après avoir développé ces idées avec autant d'énergie que d'élégance et en avoir prouvé la

justesse dans ses notes, par des applications nombreuses et des autorités respectables, l'auteur se résume, et se fondant sur cette observation de l'expérience, il fait espérer les plus heureux résultats de l'alliance qui s'est opérée entre les sciences et les lettres : il termine en invitant ses compatriotes et sur-tout la jeunesse à les cultiver de concert.

Qu'il y a loin de ce tableau aux craintes exprimées par le père Guénard, et répétées depuis par tant d'échos ! Si donc nous en croyons l'auteur du nouveau mémoire, ces craintes ne se sont point vérifiées, et l'influence actuelle des études exactes n'est plus aussi pernicieuse aux lettres qu'elle a pu l'être dans les premiers momens d'un aveugle enthousiasme. Alors cette influence les éloignait du beau et du vrai ; maintenant elle les en rapproche : loin « d'arrêter le » pinceau créateur par de timides conseils », elle le dirige plus sûrement, et par une ligne plus courte, au but qu'il doit atteindre : elle apprend à lier les pensées par cette logique secrète qui supplée aux transitions forcées et apprêtées : elle fait marcher d'évidence en évidence, de conséquences en conséquences ; mais « elle » n'abat plus les fleurs qui s'élèvent naturelle- » ment » ; elle n'écarte que celles qui surchargeraient le tableau : elle souffrait dans ces temps

« les faux brillans et les vaines parures qui flé-
» trissaient la beauté naturelle de l'éloquence à
» force de la farder »; maintenant elle rend cette éloquence à son antique beauté, en proscrivant tout ce qui la dépare: elle était alors l'alliée du « bel esprit qui dévastait toutes les
» parties de l'empire littéraire », et maintenant elle lui fait une guerre mortelle : enfin, ce qui devait achever la ruine de cet empire, « cette
» raison géométrique qui devait tout dessécher,
» tout brûler, et porter dans les arts de goût
» sa tristesse et sa sévérité »; c'est elle qui, sous la plume de nos savans devenus littérateurs, se parant peu à peu des grâces naturelles, d'un style pur, clair, élégant, souvent animé, quelquefois sublime, nous ramène à cette noble et belle sévérité du goût antique, à cette simplicité tant vantée, tant admirée dans les chefs-d'œuvre de la Grèce, à ce *vrai*, hors duquel *rien n'est beau*, selon le législateur de notre parnasse.

Et ne pourrait-on pas comparer ces modifications observées dans notre littérature, par l'auteur du mémoire, et présentées comme un effet des études exactes et mathématiques, à des modifications à peu près du même genre, produites par les mêmes causes dans l'architecture, la peinture et les arts du dessin. Des plans plus régu-

liers, une simplicité plus noble et plus élégante, une beauté qui résulte sur-tout du choix des proportions d'ornemens moins nombreux, mais d'un goût plus sévère, telles sont les qualités qui distinguent les constructions actuelles, où l'on retrouve quelque chose de la manière des Grecs. Ne remarque-t-on pas aussi dans la peinture, une composition et une ordonnance plus simple; une vérité de costumes et de détails, une sévérité dans le choix et dans la disposition des accessoires, une pureté de dessin, une précision dans le tracé des perspectives, auxquelles les grands peintres des âges passés n'ont atteint, pour ainsi dire, que par un instinct d'imitation. Cependant les personnages allégoriques sont bannis des tableaux d'un genre noble, de même que les fictions mythologiques le sont des discours sérieux : en conclura-t-on que l'art a dégénéré? n'avouera-t-on pas, au contraire, qu'il a fait des progrès, tout en reconnaissant que les monumens immortels des Raphael, des Poussin, des Michel Ange, resteront au-dessus des productions plus récentes, parce qu'ils portent un cachet particulier qui est le sceau du génie? Et si en reconnaissant ces progrès, on voulait les attribuer uniquement à l'étude de l'antiquité ou des modèles de la Grèce, et exclure de leurs causes l'influence des sciences exactes, ne pourrait-on pas deman-

der, avec un membre de cette Société (*), à quelle cause ces grecs si justement admirés, ont dû leur supériorité dans tous les genres, eux qui n'allaient point, comme nous, chercher des modèles étrangers, eux qui n'étudiaient que la nature et les convenances, eux qui formaient leurs artistes, leurs poëtes, leurs orateurs, par la seule connaissance des sciences exactes et physiques, et qui n'allumaient pour ainsi dire le flambeau des arts et de la littérature qu'à celui de la philosophie.

D'après ces considérations, vous ne verrez sans doute pas d'inconvénient à sanctionner par vos suffrages le jugement porté par l'auteur du mémoire; et si quelques esprits chagrins ou timides voulaient encore renouveler les anciennes craintes, vous pourriez, ses notes à la main, demander, si l'art d'écrire a dégénéré, sous la plume des BUFFON, des D'ALEMBERT, des MONGE, des LAPLACE, des HAUY, des CUVIER, des DUPIN, des FOURIER et de tant de savans qui, formés à l'école des études exactes, ont pénétré dans le sanctuaire des muses et s'y montrent le front ceint d'une double couronne? si jamais la chaire, la tribune, le barreau ont retenti d'accens plus nobles et plus énergiques?

(*) Voyez le discours de M. BERGERY, dans le compte rendu de l'année précédente. IVe. année, pag. 85 et 86.

si l'éloquence académique elle-même n'est plus dans la bouche des VILLEMAIN, des RAYNOUARD, ce qu'elle était jadis? si l'histoire ne doit rien aux MICHAUD, aux LACRETELLE, aux SÉGUR? si la prose des CHATEAUBRIANT, des JOUY, des ETIENNE, a perdu en grâce, en élégance, en naturel? si les muses enfin ont jamais compté plus d'adorateurs dans tous les genres? et vous leur montreriez cet essaim de jeunes poëtes où brillent un LAVIGNE, un LAMARTINE, un HUGO, un VIENNET, et tant d'autres parmi lesquels on peut citer avec honneur plusieurs élèves de l'École polytechnique elle-même. Une dernière raison à faire valoir, c'est que le talent d'écrire, réservé jadis à un petit nombre d'hommes privilégiés est devenu infiniment plus commun; et n'est-ce pas aussi un genre de progrès? De là sans doute une foule d'ouvrages, agréables peut-être, mais dénués de cette force de génie qui caractérise les grands modèles. De là aussi le reproche de décadence fait à notre âge; mais c'est un reproche adressé à chaque siècle par les contemporains, qui comparent tout aux chefs-d'œuvre des temps passés, tandis que, pour être juste, il faudrait ne comparer entr'elles que les productions du même ordre et faire encore la part de la prévention ordinaire en faveur des morts: Démosthènes trouvait injuste

qu'on le comparât aux anciens orateurs d'Athènes.

En vous invitant d'adhérer, au moins pour le fond, à l'opinion exprimée dans le mémoire qui porte pour devise: *compenso vitiis bona.... pluribus hisce inclino*, votre commission vous propose d'accorder le prix à cet ouvrage aussi bien pensé qu'élégamment écrit.

La Société, après avoir entendu la lecture du mémoire, a adopté les conclusions de la commission, et le billet cacheté ayant été ouvert, a présenté le nom de M. Pierre Nicot, *d'Aix*, *professeur de rhétorique au collége royal de Montpellier*.

En conséquence elle lui a décerné la *médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs*, annoncée au programme.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur feu M. le Comte EMMERY, *Pair de France, Membre honoraire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Metz;*

PAR M. RENAULT.

Clarorum virorum facta moresque posteris tradere antiquitus usitatum.
TACIT. Vie d'AGRICOLA.

JEAN-LOUIS-CLAUDE EMMERY, né à Metz, le 26 avril 1742, d'un procureur au bailliage de cette ville, fit paraître dès l'âge le plus tendre, une grande vivacité d'esprit et un goût décidé pour l'instruction.

Son père, homme de grand sens, persuadé que la fortune la plus durable et par conséquent la plus précieuse que l'on puisse laisser à sa famille, consiste dans les ressources inépuisables d'une bonne éducation, s'empressa de soigner celle d'un enfant qui annonçait de si heureuses dispositions. Dès l'âge de 9 ans, le jeune EMMERY fut mis en pension au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson, et les progrès rapides qu'il y fit, sous

ces maîtres habiles, répondirent aux soins et à l'attente de ses parens; en effet, à 14 ans, il y avait déjà terminé des études dont le cours n'avait été pour lui, qu'une suite continuelle de triomphes remportés sur ses condiciples.

A l'application la plus assidue, M. Emmery joignait cette facilité étonnante qui n'est le partage que de quelques génies privilégiés; à 12 ans, il en donna une preuve remarquable par la promptitude extrême avec laquelle il apprit et retint le rôle qu'un de ses condisciples, tombé malade, la veille même de la distribution solennelle des prix, devait remplir dans la pièce dont la représentation précédait ordinairement cette distribution, et par le naturel, l'aplomb et la finesse d'intention avec lesquels il le joua, à la grande surprise ainsi qu'aux vifs applaudissemens de tous les assistans et particulièrement du directeur du théâtre de Metz, qui lui donna sur-le-champ ses entrées au spectacle.

A ses études littéraires, M. Emmery fit succéder celle du droit qu'il termina d'une manière non moins distinguée, et fut reçu avocat au Parlement de Metz, le 15 septembre 1760, c'est-à-dire à 18 ans.

Son père lui fournit la première cause qu'il plaida après sa réception; à la vérité, ce fut au grand mécontentement de sa partie, laquelle

ignorant sans doute que le génie franchit d'un premier élan, l'espace lentement parcouru par l'expérience, se plaignit hautement, à l'ouverture de l'audience, de la conduite du procureur qui sacrifiait ainsi les intérêts de son client au début d'un jeune novice; mais à peine la plaidoirie fut-elle achevée, que ce client naguère si courroucé, accourut auprès de son avocat, et lui adressa publiquement des excuses, accompagnées des félicitations les plus vives sur l'éloquence victorieuse avec laquelle il l'avait défendu; effectivement, il gagna son procès, et ce premier succès, si flatteur, sembla être le présage de tous ceux que M. EMMERY obtint depuis dans la profession qu'il avait embrassée, profession dans laquelle il ne s'acquit pas moins de considération par sa probité et son désintéressement que par l'étendue de ses lumières.

Le bailliage de Metz l'ayant choisi, en 1789, pour le représenter aux États-Généraux, il fit briller sur ce vaste et périlleux théâtre, une supériorité de talens, une sagesse de principes et une dignité de caractère qui lui concilièrent les suffrages des hommes probes de l'Assemblée, lesquels l'élevèrent deux fois à la présidence, et deux fois aussi, eurent lieu de s'applaudir de l'y avoir élevé.

Sincérement dévoué au Roi, il ne vota que

les réformes reconnues nécessaires par les plus zélés défenseurs de la monarchie, et s'opposa de tout son pouvoir, aux entreprises criminelles des démagogues ainsi qu'aux excès par lesquels ils voulaient corriger d'anciens abus. Ce fut lui qui, pour resserrer les liens qui devaient unir l'Assemblée au trône, fit porter la loi en vertu de laquelle aucun député ne pouvait être admis à délibérer, qu'après avoir prêté serment de fidélité au monarque; ce fut encore lui qui empêcha la destruction de l'Hôtel royal des Invalides, demandée à grands cris par les vandales de l'Assemblée, et la populace effrénée des tribunes.

M. Emmery fut long-temps membre du Comité militaire de l'Assemblée, au nom duquel il rédigea le rapport sur l'organisation de l'armée, rapport qui présente de vastes et profondes connaissances dans l'administration de la guerre.

A la vue de l'effervescence générale et des factions qui se formaient dans le sein de la capitale, M. Emmery avait bien prévu qu'une nouvelle Assemblée, au lieu de réparer les fautes, déjà si funestes, commises par la première, les aggraverait encore, et finirait par attirer sur sa patrie les plus grands désastres; c'est pourquoi, il s'était opposé à la dissolution de l'Assemblée constituante. Cette opposition n'ayant pas prévalu, il quitta la scène politique et entra au tribunal de cassation.

Les affreux orages qu'il avait prévus et prédits à ses collègues, ne tardèrent pas à éclater de toutes parts et à inonder la France de torrens de sang.

Le féroce Dictateur qui décimait alors notre malheureux pays et ne pouvait souffrir aucune rivalité, pas même celle du crime, n'avait garde d'oublier dans ses proscriptions, le redoutable adversaire qui l'avait tant de fois combattu et terrassé à la tribune : M. Emmery fut incarcéré et eût été sans doute immolé, si la justice suprême, en frappant l'horrible Robespierre, le 9 thermidor an 2, n'eût mis enfin un terme aux forfaits de ce monstre infernal.

Après huit mois d'une continuelle agonie, M. Emmery fut rappelé à l'existence et rendu à la liberté, mais la joie qu'il avait éprouvée en se retrouvant dans le sein de sa famille, fut bientôt détruite, par la douleur inexprimable dans laquelle le plongea la mort inopinée de sa vertueuse compagne qu'il perdit peu de jours après sa sortie de prison.

Cette perte l'ayant forcé de se rendre à Metz et de s'absenter, au-delà du délai accordé, du tribunal de cassation où il était rentré après l'heureuse journée du 9 thermidor, ses collègues lui donnèrent un témoignage bien flatteur de leur attachement ; ils s'arrangèrent entr'eux, de

manière à faire son service chacun à leur tour, afin qu'il ne fût pas privé des appointemens de sa place, lesquels étaient devenus son unique ressource pour subsister.

Ce fut pendant le séjour qu'il fit alors dans sa ville natale, que plusieurs de ses concitoyens le pressèrent d'accepter la chaire de législation nouvellement fondée dans l'école centrale de leur département ; il était disposé à se rendre à leurs voeux, mais les amis qu'il avait laissés dans Paris, le détournèrent de ce dessein et parvinrent à force d'instances, à le faire revenir au milieu d'eux.

En germinal an 5, il fut élu par le département de la Seine, député au conseil des Cinq-cents où il se distingua de nouveau, par la même conduite qui l'avait déjà honoré dans l'Assemblée constituante.

C'est à la courageuse énergie et à l'invincible éloquence qu'il déploya dans les séances du 29 juin et du 14 août de cette année, que la France fut redevable de l'abrogation de la loi aussi absurde qu'atroce, du séquestre des biens des pères et mères des émigrés ; au 18 fructidor suivant, il était un des inspecteurs de la salle.

Le Directoire exécutif ayant fait décréter à cette époque, la déportation de plusieurs membres des deux conseils et l'exclusion de tous

ceux compris dans les dernières élections, M. Emmery se trouva, par suite de cette nouvelle mesure révolutionnaire, hors des charges publiques, ayant perdu sa place de juge au tribunal de cassation, par le fait de son acceptation de celle de député. Il reprit alors à Paris, son ancienne profession et eut en peu de temps, une clientèle nombreuse. Ce genre de vie était trop bien assorti à son caractère et à ses goûts, pour ne pas lui plaire plus que tout autre; aussi avait-il résolu de ne plus le quitter, lors qu'en novembre 1799, il fut appelé contre son attente au conseil d'état, dans la section de législation, où il coopéra à l'érection de l'un des plus beaux monumens de la sagesse humaine, le code civil.

Ayant été présenté, en germinal an 11, pour candidat au Sénat, par le collége électoral du département de la Moselle, qu'il avait présidé, il fut nommé, le 2 fructidor suivant, membre de ce premier corps de l'État.

Depuis ce moment jusqu'à celui de la restauration en 1814, il vécut presque toujours loin du tourbillon des affaires et de la source des faveurs, ce qui au reste, n'empêcha pas qu'il ne reçût avec la masse de ses collègues, les titres et autres signes de distinction, affectés au rang qu'il occupait.

L'année 1812 fut pour lui une nouvelle époque d'inquiétudes et de douleurs; il eut à soutenir un procès qui compromettait la fortune de ses enfans: il plaida lui-même ce procès, à l'âge de 70 ans, et le barreau de Metz applaudit encore les derniers accens de cette voix, toujours éloquente en défendant les droits de la justice et de l'humanité.

M. Emmery gagna sa cause; mais le sort qui semblait se plaire à faire succéder immédiatement dans son ame, la tristesse à la joie, lui apporta, dans le même instant, la nouvelle de la mort de son second fils, jeune officier de la plus grande espérance, que la guerre venait de moissonner en Espagne.

En 1814, il fut un des rédacteurs du projet de constitution présenté au Roi, par le Sénat, et dont les principales dispositions se sont retrouvées dans la Charte. Il fut créé, par Sa Majesté, comte et pair de France, à la première promotion du mois de juin de cette année.

Dépouillé de sa dignité pendant les cent jours, il refusa de faire les moindres démarches pour obtenir sa réintégration, et ne reparut sur la scène politique, qu'au mois de juillet suivant, en reprenant sa place à la chambre des Pairs, dont, malgré son grand âge, il suivit jusqu'en 1820, toutes les séances, avec une assiduité vraiment exemplaire.

Ce fut à cette époque, c'est-à-dire, à 79 ans, que les infirmités de la vieillesse commencèrent à se faire sentir à M. Emmery : la régularité de sa vie, sa constante sobriété lui avaient conservé une santé robuste, ainsi que cette humeur gaie et toujours égale qui en est ordinairement la suite : les organes de la vue et de l'ouïe n'avaient essuyé chez lui aucune altération ; mais ses jambes, qui avaient toujours été faibles, cessèrent alors presque entièrement de le soutenir.

Dès ce moment, il dut renoncer à suivre les séances, avec la même exactitude qu'auparavant ; néanmoins, dans la session de 1821, lors d'une délibération importante, il fit, pour ainsi dire, un effort surnaturel, afin de donner une dernière preuve de son zèle à remplir ses fonctions ; quoiqu'il vînt d'éprouver un accident des plus dangereux, qui l'avait retenu au lit, durant un mois entier, et que le moindre mouvement pouvait aggraver, il se fit porter à la chambre, et y siégea pendant les deux jours que dura la discussion.

Il reçut dans cette circonstance, les marques les plus touchantes et en même temps les plus honorables de la profonde estime et de la sincère affection de ses nobles collègues, parmi lesquels plusieurs, liés avec lui dès le commencement de sa carrière politique, avaient été à

même d'apprécier toute l'excellence de son caractère.

Ce furent là les derniers adieux au monde de ce digne magistrat, ce fut là aussi le dernier hommage rendu aux talens, aux vertus et aux éminens services d'un homme qui, depuis l'adolescence jusqu'à l'extrême vieillesse, n'avait cessé de travailler pour le bien public, ni de sacrifier toutes les ambitions, ainsi que toutes les craintes à l'amour de ses devoirs, et à la paix de sa conscience.

Pendant les 18 mois qui s'écoulèrent depuis cette séance, M. Emmery, privé de la faculté de se mouvoir, fut réduit à satisfaire par la seule lecture, le besoin qu'il éprouvait de s'occuper; mais il avait toujours trop aimé l'instruction, pour que ce plaisir ne le dédommageât pas de tous ceux dont son état d'infirmité ne lui permettait plus de jouir. Il se plaisait surtout à en faire partager les charmes au petit cercle de famille qui l'entourait, et auquel, cinq jours avant son décès, il lut encore la comédie du Malade imaginaire, badinant ainsi, en quelque sorte, avec la mort qui se présentait devant lui, toute prête à le saisir.

C'est avec cette tranquillité d'ame qui n'est connue que de l'homme de bien, que notre vénérable collègue s'est éteint sans souffrances, à Grozieulx, le 15 juillet 1823, à l'âge de 82 ans.

De tous les Messins qui illustrèrent leur pays, aucun ne réunit à un plus haut degré les vertus sociales et politiques : doué d'un cœur sensible et généreux, il se montra toujours le zélé défenseur de l'opprimé, et l'ennemi juré de l'injustice et de l'arbitraire; et lorsqu'il combattit les abus, ce fut d'après la persuasion de leur danger, et non point par calcul; son patriotisme était pur, son opinion désintéressée, et comme il ne demandait rien, il ne flattait les passions de personne.

Il compta peut-être des accusateurs et des ennemis parmi ces hommes qui prétendent juger de tout sans rien examiner; mais les hommes éclairés de tous les partis, qui furent à même de le connaître, rendirent constamment justice à la sagesse de ses principes, ainsi qu'à la modération de sa conduite, et ne virent jamais dans son acceptation des places les plus éminentes, qu'un pénible sacrifice qu'il faisait à ses devoirs envers sa patrie.

Bon, charitable et indulgent, franc, affable et modeste au milieu des grandeurs, la vivacité de son esprit et l'éclat de son vaste savoir, étaient tempérés par cette simplicité patriarchale qui laissait apprécier toute l'étendue de son mérite, sans en faire sentir le poids humiliant : aussi ces qualités si recommandables, qui lui ga-

gnaient tous les cœurs, lui concilièrent-elles l'estime et l'affection de tous les hommes que leurs talens et leurs services ont élevés aux premières dignités de l'état, et qui se plaisaient à le désigner sous le surnom honorable de philosophe-pratique.

Le barreau de Metz le citera toujours avec orgueil, comme l'un de ses membres les plus distingués, qui a enrichi notre jurisprudence d'un recueil d'édits et d'ordonnances, accompagnés de savans commentaires et de notes aussi curieuses qu'intéressantes.

Les amateurs des lettres et des sciences regretteront continuellement que ses fonctions ne lui aient par permis de réunir en corps d'histoire, les précieux matériaux qu'il avait recueillis sur les antiquités de sa ville natale, et ils ne cesseront d'honorer en lui, un des fondateurs de la Société savante dite des *Philathènes*, laquelle fut le berceau de notre ancienne Académie, rétablie depuis quelques années, sous le titre de Société des lettres, sciences et arts; et tous les Messins en général, se rappelant avec reconnaissance, que ce fut aux démarches et aux instances de cet illustre concitoyen, qu'ils durent en 1775, l'heureux retour de leur parlement transféré à Nancy, s'empresseront dans tous les temps, de joindre le tribut de leur hommage à celui que nous payons à sa mémoire.

NOTE

Sur un pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche, avec digression sur l'ancienneté probable de ce village et d'Audun-le-Roman;

Par M. TEISSIER.

Un pavé construit en mosaïque a été découvert à Audun-le-Tiche, commune de l'arrondissement de Briey. Je n'ai pu jusqu'à présent réaliser le projet d'aller visiter ces débris et je me suis borné à me procurer un dessin tracé sur les lieux par un homme instruit. Je crois à l'exactitude de cette esquisse que je joins à cette note. Il y manque néanmoins une chose essentielle, une échelle qui fasse apprécier l'étendue de ce pavé.

Il a été aperçu, au mois de juillet, en faisant des fouilles, sur la place où il a existé un château, aujourd'hui tout-à-fait détruit. On croit que ce pavé appartenait au chœur d'une chapelle; la direction des fondations que les fouilles et les déblais font apercevoir, a donné cette indication. On ignore le reste.

La construction de ce pavé est conforme à ce qui se pratiquait chez les Grecs et chez les Romains. Ce sont de petites pierres, de nature calcaire, à-peu-près cubiques, juxta-posées et enchâssées dans un bain de mortier ou de ciment.

Ces petites pierres taillées primitivement avec assez de soin, mais écornées maintenant, sont de diverses couleurs, gris-ardoise, blanc, jaunâtre; c'est au moyen de cette variété, que l'artiste a formé dans la mosaïque d'Audun-le-Tiche, non des figures d'objets physiques, comme cela se trouve fréquemment dans les découvertes de ce genre, mais des compartimens symétriques en rosace, en losange, en triangle, etc., comme dans les parterres des anciens jardins; ce qui est beaucoup moins intéressant qu'une réunion de figures où l'on peut reconnaître la représentation d'une scène mythologique ou historique, ou bien des intentions allégoriques.

Le ciment qui sert de base, a quatre à cinq pouces d'épaisseur.

Les anciens nommaient ces petits cubes *Tessellæ*, et la mosaïque entière, *Opus Tessellatum*; ce qui est fort différent d'une autre sorte de mosaïque (*), *Pavimentum Sectile*, où les

(*) Suétone, voulant donner une idée du faste de Jules-César, même dans les camps, dit qu'il se faisait accompagner de ce qu'il fallait pour construire dans les lieux où il s'arrêtait, des

pierres rapportées étaient taillées en diverses figures, suivant les objets que l'on voulait exécuter. Une urne, un fleuron, une étoile n'étaient composés que d'une seule pierre.

La mosaïque d'Audun-le-Tiche est-elle antique ?

C'est ce que l'on ne peut déterminer qu'après un examen exact, non-seulement de cet ouvrage, mais de ce qui l'entoure. Les ruines du château, de la prétendue chapelle, laissent-elles apercevoir autour d'elles, des débris d'antiquités, comme des tuiles à rebord, des carreaux et des briques romaines? trouve-t-on des médailles dans les environs? n'existe-t-il pas à Audun-le-Tiche, quelques traces matérielles ou traditionnelles d'un chemin se dirigeant au nord vers la voie (*) romaine de Reims à Trèves, par Carignan (*Epoissum*) et Arlon (*Orolaunum*), ou bien allant à l'est, entre Thionville et la frontière luxembourgeoise, se joindre à la voie de Metz à Trèves?

Voilà ce que j'ignore et ce qu'il serait intéressant de faire vérifier.

---

pavés en mosaïque: « *In expeditionibus tessellata et sectilia » pavimenta circumtulisse* ». Delille de Salle, traducteur de Suétone, sous le nom de Henry Ophellot de la Pause, n'a pas compris ce passage. « Dans ses expéditions militaires, il » faisait porter des *carreaux* et *un parquet* pour les placer » dans la tente où il devait camper ».

(*) *Itinerarium Antonini*. Ed. de 1660, pag. 82.

§. I.

Puisque cette découverte m'a fait parler d'Audun-le-Tiche, je placerai sous les yeux de la Société quelques observations sur le nom de ce village et sur celui d'Audun-le-Roman, du même canton, à la distance de 12 kilomètres.

Audun, en latin *Audunum*, *Aldunum*, *Adedunum*, est un nom d'origine altique qui veut dire hauteur, colline, montagne. Ce monosyllabe sert à la composition d'une foule de noms de lieux antiques, cités dans César, Ptolémée, Pomponius Méla, etc. C'est une présomption en faveur de l'origine reculée de l'un et de l'autre Audun.

L'addition de *Roman*, celle de *Tiche*, altération de *Teutch*, allemand, sont remarquables; elles justifient l'existence des deux villages au moyen âge.

Avant l'organisation administrative de 1790, Audun-le-Roman dépendait de la province des trois évêchés et du diocèse de Verdun.

Audun-le-Tiche ressortissait du barrois et du diocèse de Trèves.

Ces surnoms ont servi à distinguer les deux souverainetés de la France, pays *roman*, et de la germanie, pays *teuton*, *teutsch.*

On peut en conclure que, dans un des nom-

breux partages du vaste héritage de Charlemagne, la ligne séparative des états français, où l'on parlait la langue romance (*Lingua romana gallicana*) et des états germains, où l'on parlait le teuton (*Lingua teudisca*, *theotisca*, *francica*) passait entre les deux Audun.

Ces villages ont conservé pour traces de cette ancienne séparation politique, non-seulement leurs noms distinctifs, mais encore leur agrégation à des dioeèses différens (Verdun et Trèves), à des provinces différentes (la Lorraine et les évêchés), à deux parlemens, à deux intendances (Nancy et Metz).

§. II.

J'ai une dernière observation à présenter, pour ajouter quelque chose encore à l'opinion que l'on peut concevoir de l'antiquité de l'un ou de l'autre Audun.

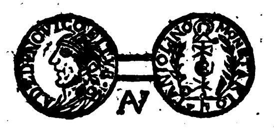
Un tiers de sou de la première race de nos rois porte pour le nom de l'officine monétaire:

ADEDVNOVICOFITVR (*).

et au revers, le nom du monétaire Taniolinus:

TANIOLINO MONITARIO.

(*) *Fitur* pour *Fit* se trouve plusieurs fois sur des monnaies de la première race. — Bouterone, 346, 357, 361, 371. — Voir pour d'autres exemples puisés dans des écrivains de la basse latinité, le Glossaire de Ducange, tome 3, col. 532.



Ce nom de lieu est inconnu à Bouterone (*) et à Leblanc (**). L'abbé Belley (***), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, propose de rapporter cette monnaie d'or à Ahun, chef-lieu de canton, près de Guéret (Creuse). Comme Ahun est l'*Acitodunum* des anciens, dans la deuxième Aquitaine, l'abbé Belley pense que l'on a dû lire sur la monnaie

ACEDVNO ou AGEDVNO.

Pourquoi, au lieu du village d'Ahun, n'y verrions-nous pas l'un des deux Audun de notre province? Les probabilités du savant académicien sont tirées d'une analogie assez imparfaite, assez douteuse de noms. En partant de là, nous avons sur lui de l'avantage; car nous n'avons pas besoin de changer des lettres sur le triens mérovingien et d'accuser le monétaire d'erreur ou d'impéritie. Audun a pu s'appeler *Adedunum*.

(*) Bouterone. Recherches curieuses sur les monnaies de France. Paris, in-f°. 1660. Pag. 184.

(**) Leblanc. Traité historique des monnaies de France. Amsterdam, 1692. in-4°., pag. 86.

(***) Belley. Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Imp. royale. in-4°. tome 19, pag. 716.

L'attention est fixée sur Audun-le-Tiche. La Société académique de Metz ne négligera pas d'y porter ses recherches. Peut-être en résultera-t-il la preuve,

Que la mosaïque est véritablement antique, c'est-à-dire, construite sous l'ère romaine;

Que ce lieu, antérieur à la domination des francs, a conservé de l'importance au moyen âge;

Qu'il a été domaine royal (*Villa regia*, *fiscus regius*), comme trente ou quarante lieux encore connus comme tels, dans les départemens de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse;

Qu'enfin, pendant la résidence d'un souverain, un atelier monétaire y a existé temporairement, comme il en a existé autour de nous, à Scarponne, à Vic, à Moyen-Vic, à Marsal, à Sarrebourg, à Pierrefite et dans d'autres lieux de l'Austrasie, rapprochés de Metz.

PROGRAMME

DES PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ, POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1825.

PREMIER PRIX. (Méd. d'or de 200 fr.)

Pour le meilleur Traité pratique et théorique, sur la fabrication du sucre de betteraves.

LA Société, considérant combien il est avantageux de propager la connaissance des bons procédés de fabrication du sucre indigène de betteraves, et combien, sur-tout, cette connaissance peut être utile en particulier au département de la Moselle, où la culture des betteraves est déjà répandue, et où deux fabriques du sucre indigène prospèrent depuis quelques années, a cru devoir proposer, pour 1824, un prix de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur *Traité théorique et pratique sur la fabrication du sucre de betteraves.* Ce prix n'ayant pas été décerné, reste au concours pour 1825.

La Société exige que l'ouvrage manuscrit ou

imprimé qui lui sera présenté, ne contienne que des méthodes sûres, constatées par une suite d'expériences en grand et établies dans une fabrique montée pour cet objet, et dont les succès sont attestés. Elle demande sur-tout que l'auteur fasse le choix des meilleurs procédés et mette, en général, les personnes qui désirent entreprendre la fabrication du sucre de betteraves, en état d'opérer d'après les derniers perfectionnemens qu'a reçus cette fabrication, soit en France, soit à l'étranger. Enfin, qu'indépendamment des frais de culture, etc., il fasse connaître tous ceux de fabrication, et établisse, d'après les données exactes, les prix et les avantages qui peuvent résulter d'une entreprise de ce genre.

DEUXIÈME PRIX. (Méd. d'or de 150 fr.)

Établir par les monumens et par les faits tirés de l'histoire ou des chroniques, l'état successif des sciences et des arts dans le pays messin, depuis le douzième siècle jusqu'au seizième inclusivement.

Les volumineux ouvrages que nous avons sur Metz et sur la Lorraine, ainsi que nos vieilles chroniques, fournissent bien quelques renseignemens sur l'état des lettres, des sciences et

des arts dans notre pays; ils citent quelques hommes qui les ont cultivés avec plus ou moins de succès, et signalent des monumens dont plusieurs existent encore. Mais ces monumens, la plupart incomplets, sont présentés sans ordre et sans aucune observation critique ou comparative: ils sont d'ailleurs épars dans des ouvrages peu connus où ils se trouvent comme noyés au milieu d'une foule de détails étrangers, en sorte que l'histoire de nos arts, de nos sciences et de notre littérature est encore à faire.

La partie de nos annales la plus obscure, et la moins explorée sous ce rapport, est, sans contredit, celle des temps où Metz se gouvernait par ses lois et ses magistrats, et cependant elle pourrait donner lieu aux observations les plus intéressantes et les plus curieuses.

C'est principalement sur cette époque que la Société désire attirer particulièrement l'attention: elle croit par là provoquer des recherches dont le résultat peut devenir d'une haute importance pour notre histoire.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs.

Outre ces deux sujets de prix, la Société croit devoir signaler à l'attention et aux recherches des hommes instruits et observateurs, des objets

et des questions qui présentent un intérêt local particulier.

Littérature, Archéologie, Histoire.

1°. La traduction en vers ou en prose du poëme d'Ausone sur la Moselle, avec des notes géographiques et critiques. — Celle du poëme de St.-Fortunat, sur le château de St.-Nicet (aujourd'hui Biscopstein).

2°. L'examen raisonné des monumens Gaulois, Romains, du moyen âge et des temps postérieurs, tant de ceux qui sont déjà connus, que des nouveaux qu'on pourra découvrir.

3°. Le tableau des changemens successifs qu'a éprouvés la ville de Metz dans son étendue, son emplacement, son enceinte, la direction de ses rues, la disposition des édifices, leur destination, leur plan, l'époque et le mode de leur construction, etc.

4°. La description des mœurs, coutumes, usages, arts, instrumens, manière de se nourrir, de se vêtir, etc. des anciens habitans de ce pays.

5°. Des notions sur leur langage à différentes époques, et sur les ouvrages écrits dans cet idiome.

6°. Des notices biographiques sur des hommes du pays messin qui se sont illustrés dans les sciences, les lettres, les arts, etc., etc.

Géologie, Topographie, Statistique.

7°. Le gisement des minéraux et des fossiles. — Les carrières de pierres à bâtir. — Celles de pierres lithographiques, d'albâtre, etc., etc.

8°. La rectification des cartes topographiques, soit par de nouveaux plans plus exactement levés, soit par le signalement d'erreurs anciennes. — La hauteur exacte des montagnes au-dessus du niveau de la mer, et du lit de la Moselle. — L'étendue des plateaux et des plaines, la pente des coteaux, la largeur et l'inclinaison des vallées, etc., etc.

9°. La nature des terrains et des richesses minérales qu'ils peuvent renfermer. — Leurs qualités productives. — Les plantes sauvages ou cultivées qui y croissent. — Les animaux qui s'y nourrissent, etc., etc.

Industrie, Commerce, Agriculture.

10°. Serait-il avantageux de former à Metz une association qui s'occuperait de fouilles à la sonde? Quelles données pourraient faire présumer la réussite d'une semblable association, comme il y en a plusieurs en Allemagne, et quels seraient les moyens de l'établir?

11°. *Culture de la vigne.* Expériences sur l'incision annulaire. — Quels plants de vigne mé-

ritent la préférence? — Si l'observation prouve que les vignes du pays messin sont plus souvent gelées et produisent moins qu'autrefois, à quoi attribuer ce changement?

12°. *OEnologie*. Expériences comparatives sur l'appareil Gervais, les cuves couvertes à la *dom Casbois*, et les cuves découvertes. — N'existe-t-il pas un moyen de donner aux vins blancs du pays messin des qualités et une apparence qui approcheraient de celles des vins de Champagne (*)?

La Société accordera des *médailles d'encouragement* ou le *titre d'associé-correspondant* aux personnes qui lui enverront des mémoires satisfaisans sur ces objets: elle en fera ressortir le mérite dans son Compte-rendu annuel, en le laissant tout entier à l'auteur.

Considérant que les fruits de l'espèce de *prunes* connus sous le nom de *Qwetches* présentent un double avantage au commerce du pays comme pruneaux, et comme servant à la distillation, la Société décernera aussi une médaille

(*) Il est de fait qu'on expédie pour la Champagne une grande quantité de nos vins blancs, et que plusieurs propriétaires de nos vignobles donnent aux leurs, dans certaines années des qualités qui les approchent beaucoup des vins de Champagne. La même observation a lieu pour les vins du Rut-de-Mad et de la Meuse.

d'encouragement à celui qui *aura établi le plus en grand la culture de cet arbre, et qui aura livré au commerce la plus grande quantité de pruneaux provenant de ces fruits.*

Ces prix et ces médailles seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance générale de mai 1825.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, avant le 1er. mars 1825, à M. Devilly, Secrétaire de la Société, rue du Petit-Paris, à Metz.

Les auteurs auront soin de ne pas se faire connaître; ils mettront seulement une sentence ou devise à leur mémoire, et y attacheront un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert par la Société que dans le cas où le mémoire aurait remporté le prix ou obtenu un encouragement.

LISTE

Par ordre alphabétique des Membres de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1824–1825.

Président, M. Serullas.

Vice-Présid., M. Chaumas.
Présid. hon^re. M. Poncelet
Trésorier, M. Cailly.
Secrétaire, M. Devilly.
Sécret.-archiv., M. Thiel.

Membres titulaires.

MM.

ANSPACH, secrétaire de la Société d'assurance mutuelle contre l'incendie.

BARDIN, ancien élève de l'école polytechnique, professeur de fortification à l'école royale d'artillerie.

BERGERY, chevalier de la légion d'honneur, ancien élève de l'école polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, professeur de mathématiques à l'école royale d'artillerie.

CAILLY, capitaine d'artillerie, inspecteur de la poudrerie, chevalier de St.-Louis, officier de la légion d'honneur.

CHAMBILLE, propriétaire.

CHAMPOUILLON, professeur de langues anciennes.

CHAUMAS, docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux civils.

GHEDEAUX, conseiller du Roi, président de la chambre de commerce.

CULMANN, capitaine d'artillerie, attaché aux forges de la Moselle, chevalier de la légion d'honneur.

DEVILLY fils, libraire, membre de plusieurs sociétés savantes.

DOSQUET, chef de bureau à la préfecture de la Moselle.

EMMERY (le comte), pair de France.

GENTIL, manufacturier, propriétaire de papeteries à Ars-sur-Moselle.

GERSON-LEVY, libraire, ancien professeur de langues orientales.

GORCY, officier de la légion d'honneur, médecin en chef d'armée et de l'hôpital militaire d'instruction, membre de plusieurs sociétés savantes.

HERPIN, membre de plusieurs sociétés savantes.

LEMOINE, ingénieur des ponts et chaussées, ancien élève de l'école polytechnique.

MACHEREZ, professeur de langues.

MOIZIN, docteur en médecine, chevalier de la légion d'honneur, professeur à l'hôpital militaire d'instruction, membre de plusieurs sociétés savantes.

MUNIER, professeur de langue française.

MUNIER, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine commandant la compagnie d'artificiers.

PONCELET, chevalier de la légion d'honneur, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie.

RENAULT, propriétaire.

SAVART, artiste en instrumens de mathématiques de l'école de l'artillerie et du génie.

SERULLAS, chevalier de la légion d'honneur, phar-

macien en chef et premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction.

SIMON fils, avocat.

THIEL, professeur au collége royal.

WOISARD, ancien élève de l'école polytechnique, répétiteur de mathématiques à l'école royale d'artillerie.

TITULAIRES ABSENS.

MM.

CARRÉ, docteur en médecine, chirurgien-major au 46e. régiment d'infanterie de ligne.

CROUSSE, avocat, à Paris.

OLIVIER, professeur, à Stockolm.

SAVART fils, capitaine du génie.

AGRÉGÉS.

MM.

AIMÉ, conservateur des modèles de l'école de l'artillerie et du génie.

DUPUY, professeur de l'école gratuite de dessin de la ville.

FAIVRE, peintre en miniature.

GLAVET, serrurier-mécanicien.

HISETTE, ciseleur-graveur et serrurier-mécanicien.

NAUD, peintre, professeur de dessin.

PIERRON fils, menuisier.

SÉGARD, garde du génie.

TAVERNIER, professeur-adjoint des levés et reconnaissances militaires à l'école de l'artillerie et du génie.

Membres honoraires

Qui, en vertu des réglemens, font partie de la Société, comme membres de l'ancienne Académie de Metz.

MM.

CESSAC (Lacuée) (le comte de), membre de l'Académie française, à Paris.

GRÉGOIRE (le comte), ancien évêque de Blois, à Paris.

LACRETELLE aîné, membre de l'Académie française, à Paris.

RŒDERER (le comte), ancien sénateur, à Paris.

Membres honoraires.

MM.

ARAGO, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'institut, à Paris.

BALSAC (le baron de), préfet du département de la Moselle.

BEAUFORT-D'HAUTPOUL (le marquis de), officier de la légion d'honneur, chevalier de St.-Louis, colonel du génie, à Arras.

CADET, de Metz, ancien président de la Société philotechnique, à Paris.

CUVIER (le baron), conseiller d'état, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.

DÉGERANDO (le baron), conseiller d'état, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

DUPIN (Charles), membre de l'Académie royale des sciences de l'institut, etc., à Paris.

MALEVILLE (le comte de), premier président de la

cour royale d'Amiens, ancien premier président de celle de Metz.

MOLARD, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

PERCY (le baron), commandant de la légion d'honneur, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

SÉGUR (le comte de), pair de France, et membre de l'Académie française, à Paris.

SERVOIS, conservateur du musée central et royal d'artillerie, à Paris.

SILVESTRE, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

TOCQUEVILLE (le comte de), officier de la légion d'honneur, préfet du département de la Somme.

TURMEL (DE), chevalier de St.-Louis et de la légion d'honneur, inspecteur des eaux et forêts, membre de la chambre des Députés.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANS.

MM.

ADRIAN, à Francfort.

ALTEMAYER (Nicolas), négociant à St.-Avold.

BENOIST, ex-professeur à l'école royale d'état-major, collaborateur du bulletin universel des sciences et des arts, à Paris.

BERGÈRE, chef de bataillon du génie, à Paris.

BERR (Michel), homme de lettres, membre de diverses sociétés savantes, à Paris.

BRACONNOT, professeur d'histoire naturelle, à Nancy.

CÆMMERER, directeur des postes, à Longwy.

CAUMONT (DE), professeur de mathématiques au collége de Nancy.

CHANLAIRE, régent de rhétorique, à Blois.

CHEVALIER, ingénieur-opticien du Roi, à Paris.

COCHARD, avocat et président de la Société d'agriculture de Lyon.

COLCHEN (le comte), pair de France, à Paris.

DELARUE, pharmacien, à Evreux.

DELCASSO, professeur d'éloquence, à Thionville.

DELCROIX, secrétaire de la Société d'émulation de Cambray.

DEVÈRE, capitaine d'état-major, à Nancy.

DUPRÉ, docteur en médecine, à Brienne-le-Château.

FABRÉ-PALAPRAT, docteur en médecine, directeur général de la Société médico-philantropique, à Paris.

GARGAN (DE), ingénieur des mines.

HALDAT, docteur en médecine et secrétaire de l'Académie de Nancy.

JAUNEZ, ancien ingénieur de la ville de Metz, à Scy près de Metz.

JULIA, docteur en médecine et professeur de chimie, à Narbonne.

JULLIEN, directeur de la Revue encyclopédique, à Paris.

LADOUCETTE (le baron), président de la Société des antiquaires de France, à Paris.

LAIR, conseiller de préfecture, à Caen.

LALLEMAND, de Metz, professeur de clinique chirurgicale et chirurgien en chef de l'hôpital de Montpellier

LANGLAIS, peintre à Rouen.

LARCHE, docteur en médecine, à Paris.

LEGUEVEL DE LA COMBE, chirurgien-major.

LÉVY jeune, professeur de mathématiques, à Rouen.

MARIE-DUMESNIL, à Paris.

MERGAUT, docteur en médecine, à Mirecourt.

MONTFERRIER (le marquis de), à Paris.

NANCY, capitaine d'artillerie, à Paris.

NOEL, professeur des sciences physiques et mathématiques à l'athénée de Luxembourg.

PAIXHANS, de Metz, chef de bataillon d'artillerie, à Paris.

PAJOT-LAFORÊT, docteur en médecine, à Paris.

PERRIER, professeur de littérature, à Paris.

PONCE, graveur du cabinet de S. A. R. MONSIEUR, à Paris.

RIESTELHUBERT, docteur en médecine, à Strasbourg.

SAVART (Félix), de Metz, professeur, à Paris.

TEISSIER, de Metz, chevalier de la légion d'honneur, sous-préfet, à Thionville.

TERQUEM, bibliothécaire du Musée d'artillerie, à Paris.

THOUVENEL, docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.

VARLET, docteur en médecine, à Strasbourg.

WORMS, de Metz, professeur, à Carlsruhe.

TABLE

Des pièces contenues dans ce recueil.

FIN DE LA TABLE.